

RAPPORT ANNUEL

20

23

galian



© Svend Andersen

**près de 60 ans****d'expertise****1^{er}****garant du marché
de l'immobilier****12,2 Mds €****de garanties
délivrées****11 444****clients-sociétaires**

« Accompagner les professionnels de l'immobilier dans le développement de leur activité en construisant avec eux l'offre la plus adaptée à leurs besoins. »

GALIAN est une société d'assurance créée par et pour les professionnels de l'immobilier, et ça change tout ! Chez GALIAN, la réussite est forcément collective. Nous avons à cœur de faire progresser nos clients en construisant avec eux l'offre d'assurance la plus adaptée à leurs besoins. Une façon d'agir qui trouve naturellement sa source dans nos valeurs coopératives d'écoute, de partage et qui est portée par l'ensemble de nos métiers.

Spécialiste des professionnels de l'immobilier, nous connaissons leurs enjeux et leurs problématiques, nous avons la capacité de leur assurer la sérénité et la confiance qui leur permettront d'avancer au quotidien. Garant-leader du secteur, nous proposons l'offre d'assurance la plus complète du marché, dans les plus hauts standards d'efficacité, capable de répondre précisément à leurs besoins.

Chiffres au 31/12/2023

SOMMAIRE

4 Le message du Président

6 Gouvernance

10 GALIAN en 2023

- 12 Le contexte économique de l'activité immobilière
- 16 L'année 2023 en chiffres
- 20 Une année aux côtés des professionnels de l'immobilier
- 24 Nos solutions au service des professionnels de l'immobilier et de leurs clients
- 32 Un plan stratégique 2024-2026 tourné vers nos clients-sociétaires

34 Rapport de gestion

- 36 Les résultats financiers du groupe
- 42 Les comptes consolidés de GALIAN
- 46 Annexes aux comptes consolidés
- 66 Les comptes sociaux de GALIAN
- 71 Annexes aux comptes annuels
- 78 Annexes sur le gouvernement d'entreprise
- 80 Rapports des commissaires aux comptes

Le message du Président



Chers sociétaires,
2023 a marqué la dernière année de notre plan stratégique triennal dont l'ambition première était d'améliorer la qualité de service rendu aux professionnels de l'immobilier. Nos actions en la matière ont été payantes, puisque **nous affichons aujourd'hui un taux de recommandation de 97,4% : un grand merci pour votre confiance et pour la performance de nos équipes !**

Notre résultat net consolidé s'élève à 9,5 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 52,3 millions d'euros, en croissance de 6,4 % – supérieur aux objectifs que nous nous étions fixés – grâce notamment à notre croissance organique et à une saine maîtrise de nos risques.

Nous déplorons en revanche, et ce en raison de l'impact des difficultés conjoncturelles que nous connaissons, un recul du nombre de nos clients-sociétaires, malgré une progression du montant des garanties financières délivrées. **Avec 12,2 milliards de fonds mandants garantis, nous restons le leader national incontesté de la garantie financière loi Hoguet** et ce, grâce à notre connaissance pointue de vos métiers et de nos sociétaires au travers de nos audits, qui nous permet d'appréhender très en amont les difficultés de nos sociétaires.

Notre garantie des loyers impayés (GLI) a elle aussi progressé : **avec plus de 80 000 lots assurés pour près de 14,5 millions de cotisations encaissées fin 2023, GALIAN Assurances reste un des porteurs majeurs de ce risque en France.** Nous avons par ailleurs continué d'améliorer ce produit en y ajoutant une garantie squat qui protège les propriétaires-bailleurs contre les risques d'occupation illégale de leurs biens, **aux mêmes conditions tarifaires...**

Parallèlement, **GALIAN Courtage a poursuivi sa croissance** avec 10,4 millions d'euros de commissions perçues sur les produits distribués par cette structure.

Face à ces bons résultats, je tiens de nouveau à remercier l'ensemble des collaborateurs de GALIAN pour leur grande implication, ainsi que nos partenaires qui nous aident chaque jour à mieux remplir notre mission : **être à vos côtés en construisant l'offre d'assurances et de services la plus adaptée aux besoins des professionnels et de leurs clients, et ce au meilleur prix.**

Si l'année 2023 a donc été satisfaisante pour GALIAN, ces chiffres ne peuvent occulter les mois difficiles que certains de nos clients-sociétaires ont traversés. Bien sûr, des signaux faibles – notamment du côté de la transaction – laissaient présager fin 2022 un début de bascule après l'embellie post-Covid, mais **l'ampleur de la crise a surpris par la façon dont elle a touché l'ensemble du secteur** : hausse des taux d'intérêt entraînant une chute des financements bancaires, baisse historique du nombre de ventes dans l'ancien, grippage du marché locatif lié à la nécessité de rénover les logements dont la note de performance énergétique est discriminante, effondrement de la construction... Au terme de cette année, 161 de nos clients-sociétaires ont ainsi été contraints de cesser leur activité.

Soulignons à cet égard que c'est dans les temps de crise que l'ADN des entreprises se révèle le plus clairement : celui de GALIAN, assureur coopératif, est d'accompagner les professionnels de la loi Hoguet dans leur développement et de les soutenir lorsqu'ils sont en difficulté. Tout au long de l'année, nous avons donc fait le maximum **aux côtés de la FNAIM, notre partenaire historique**, pour être à votre écoute en vous proposant des solutions concrètes de soutien.

L'une de ces initiatives, née de cette étroite collaboration, nous a conduits à unir nos forces en lançant **AGIR, une cellule d'accompagnement qui est d'ores et déjà venue en soutien à une cinquantaine de professionnels touchés par la crise.** Je tiens à remercier Loïc Cantin, Président de la FNAIM, pour sa réactivité dans ce dossier qui démontre, une fois encore, tout le sens de notre partenariat historique.

C'est donc dans ce contexte de marché singulier et complexe que nous avons bâti le nouveau plan stratégique de GALIAN qui couvrira les années 2024-2026. Notre priorité est – et restera cette fois encore – la satisfaction de nos clients-sociétaires. C'est pourquoi nous vous avons associés à l'élaboration de ce plan – **nous nous y étions engagé lors de notre AG 2022** – via une grande enquête à laquelle 1 000 d'entre vous ont participé. Des réponses riches en enseignements qui nous ont montré votre attachement aux valeurs de GALIAN – professionnalisme, protection, engagement –, mais aussi ce que nous pouvons et devons encore améliorer, notamment dans la digitalisation et la simplification de nos process.

Notre plan stratégique aura par conséquent pour objectif de renforcer les fondamentaux qui font la raison d'être de GALIAN, au travers de quatre axes que vous découvrirez dans ce rapport.

L'année 2024 sera donc consacrée à la mise en place des premières briques de cette feuille de route, qui pourrait voir également GALIAN amorcer un virage stratégique, avec une préoccupation constante : l'adaptation aux besoins du marché grâce à notre savoir-faire et la défense des intérêts de nos coopérateurs, ainsi que l'ambition renouvelée et affirmée **d'être l'assureur de référence des professionnels de l'immobilier !**

Chers sociétaires, vous pouvez compter sur le Conseil d'administration, la Direction générale et l'ensemble des collaborateurs de GALIAN pour être à la hauteur de la confiance et de la fidélité que vous nous témoignez.

Gérard COL

La gouvernance du groupe

Bureau du conseil

Conseil d'administration

- Comité des nominations
- Comité des rémunérations
- Comité des risques
- Commission des finances
- Commission stratégie et développement
- Commission garantie financière
- Commission des risques techniques et opérationnels
- Président de comité ou de commission



Bruno HOUSSIN
1^{er} Vice-Président

P ● ● ● ● ●
PROXIMMO SARL
(Redon – 35)
2023–2028 ⁽²⁾

André LACABE
Administrateur

● ● ● ● ●
CABINET LACABE
(Saint-Jean-de-Luz – 64)
2023–2028 ⁽²⁾

Jean-Louis VESPERINI
Administrateur

● ● ● ● ●
FONCIA AMYOT GILLET
(Melun – 77)
2020–2025 ⁽²⁾

Hugues DEVAUX
2^e Vice-Président

P ● ● ● ● ●
CABINET DEVAUX SARL
(Nancy – 54)
2021–2026 ⁽²⁾

Gérard COL
Président

P ● ● ● ● ●
SA ADMINISTRATION
IMMOBILIÈRE ANNECIENNE
« 2A » (Annecy – 74)
2023–2026 ⁽¹⁾
2023–2028 ⁽²⁾

Cyril MESSIKA
Secrétaire Général

P ● ● ● ● ●
CABINET PLANET
IMMOBILIER
(Juan-les-Pins – 06)
2022–2027 ⁽²⁾

Marion BOLLAERT
Administratrice

P ● ● ● ● ●
IMMOPROS
(Calais – 62)
2022–2027 ⁽²⁾

Jean-Luc PETITPOISSON
Administrateur

● ● ● ● ●
ASI
(Strasbourg – 67)
2023–2028 ⁽²⁾

Charles DANIEL
Administrateur

P ● ● ● ● ●
CHARLES DANIEL
IMMOBILIER SAS
(Ax-Les-Thermes – 09)
2019–2024 ⁽²⁾

François-Xavier GUIE
Administrateur

● ● ● ● ●
GUIE IMMOBILIER
(Marseille – 13)
2020–2025 ⁽²⁾

Eric NESSLER
Administrateur

● ● ● ● ●
SAS NICOLAS
(Ivry sur Seine – 94)
2023–2028 ⁽²⁾

Stéphane GLUCKSMANN
Administrateur

P ● ● ● ● ●
CITYA HOREAU COUFFON
SARL
(Le Mans – 72)
2020–2025 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Les années correspondent à la période couverte par le mandat de Président.
⁽²⁾ Les années correspondent à la période couverte par le mandat d'administrateur.

Assemblées générales du 24 mai 2023

Lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2023, quatre postes d'administrateurs ont été pourvus.

À l'issue du scrutin, ont été élus :

- **Administration Immobilière 2a**
(représenté par M. Gérard COL)
- **CABINET LACABE**
(représenté par M. André LACABE)
- **SOCIETE PROXIMMO**
(représentée par M. Bruno HOUSSIN)
- **SAS NICOLAS**
(représentée par M. Eric NESSLER)
- **ASI**
(représentée par M. Jean-Luc PETITPOISSON)

1. LE COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des risques est composé de quatre Commissions : la Commission des finances, la Commission garantie financière, la Commission des risques techniques et opérationnels et la Commission stratégie et développement. Ces commissions assurent les missions suivantes :

La Commission des finances

Présidée par Hugues DEVAUX, elle examine le projet de budget et l'exécution de celui-ci par la Direction générale. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle suit la politique de réassurance de GALIAN Assurances, élabore le business plan avec la Commission stratégie et la Direction générale dans le cadre du plan stratégique triennal et en surveille l'exécution.

La Commission garantie financière

Présidée par Charles DANIEL, elle examine, dans une démarche de surveillance, les dossiers sensibles ainsi que la sinistralité relative à l'activité. Lorsque la situation le nécessite, les membres de la Commission reçoivent les clients-sociétaires en difficulté et faisant peser un risque de défaut sur la mutualité, afin de proposer à la Direction générale des mesures de résolution et d'accompagnement.

La Commission des risques techniques et opérationnels

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce les missions relatives à la surveillance des risques de toute nature auxquels le groupe GALIAN est exposé. Cette Commission examine les travaux des quatre fonctions clés au sens de Solvabilité 2 : la fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction conformité et audit interne. Elle suit les résultats techniques des différents produits d'assurance proposés aux sociétaires et clients du Groupe GALIAN, prend connaissance et émet des avis sur les études statistiques et examine les conditions de renouvellement des contrats avec les assureurs partenaires. Elle prend également connaissance des dysfonctionnements opérationnels, du traitement des réclamations clients et des conclusions des audits internes. Elle suit les mesures de sécurité informatique, s'assure de la conformité réglementaire et propose au Conseil d'administration les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

La Commission stratégie et développement

Présidée par Cyril MESSIKA, elle propose, en liaison avec la Direction générale, la stratégie du groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit par ailleurs les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers ainsi qu'à la veille concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et valide les lignes directrices relatives aux relations institutionnelles.

2. LE COMITÉ DES NOMINATIONS

Présidé par Marion BOLLAERT, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la Direction générale. Dans ce cadre, il propose au Conseil d'administration les dossiers des candidats aux postes d'administrateurs susceptibles d'être examinés par l'Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir porté un avis sur le respect par les candidats des normes réglementaires et internes. Il examine également les candidatures aux postes de Délégué, s'assure du respect des conditions édictées par la charte des Délégués et soumet ses propositions au Conseil d'administration.

3. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Présidé par Bruno HOUSSIN, ce comité a pour mission d'aider le Conseil d'administration dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les rémunérations des mandataires sociaux, des administrateurs, ainsi que des Responsables des fonctions clés.

Comité de direction

Gwenaële VOLE

Directrice des Ressources Humaines

Pascal GIAMBIASI

Directeur de l'Audit Interne

Sylvia BELLOLI

Directrice des Risques

Jérôme VIEUILLE

Directeur des Engagements et de l'Indemnisation

Fabienne CHAUVET

Directrice de la Relation Commerciale

Alain LEDEMAI

Directeur Général



Guillaume CHAUVEL

Directeur général adjoint en charge du pôle finances et risques

Souad LAAOUER

Directrice Technique

Nathalie LUNIEWSKI

Directrice de la Transformation

Mathieu BECKER

Directeur Juridique et Conformité

Claude CARVALHO

Directeur du Système d'Information



© Svend Andersen

GALIAN EN 2023

- 12** Le contexte économique de l'activité immobilière
- 16** L'année 2023 en chiffres
- 20** Une année aux côtés des professionnels de l'immobilier
- 24** Nos solutions au service des professionnels de l'immobilier et de leurs clients
- 32** Un plan stratégique 2024-2026 tourné vers nos clients-sociétaires

Le contexte économique de l'activité immobilière



Après deux années d'envolée post-Covid portées par des chiffres records, notamment dans le marché de l'immobilier ancien, les premiers ralentissements observés en 2022 sur l'ensemble du secteur se sont confirmés en 2023 en se muant en une véritable crise du logement en France.

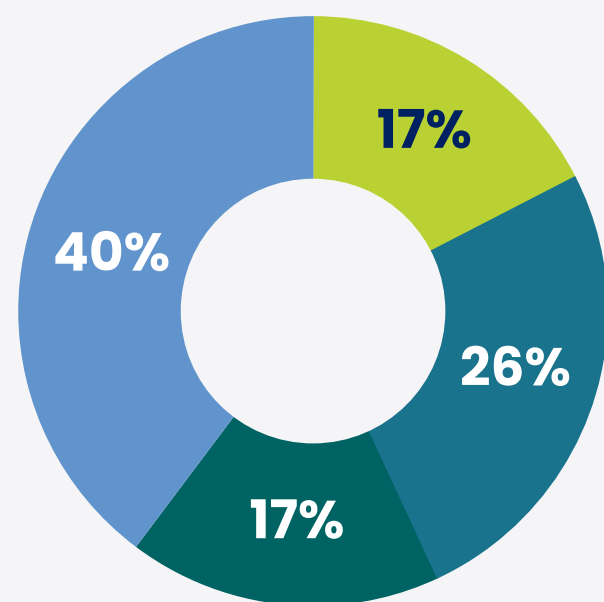
LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER ANCIEN AU RALENTI

Si le volume de transactions avait déjà entamé sa décroissance en 2022, les chiffres de 2023 attestent d'un véritable blocage. En effet, selon la FNAIM, **les ventes de logements existants ont enregistré une chute historique de 22%**. Il s'agit de la plus forte baisse enregistrée sur les cinquante dernières années. Un phénomène que la FNAIM explique par « l'effet combiné de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et des difficultés croissantes d'accès au crédit immobilier ». Bien que certains territoires aient connu une amorce de baisse des prix au cours de l'exercice, notamment en Ile-de-France, cette décrie des prix est restée insuffisante pour relancer les transactions.

En conséquence, **les Français ont vu leur pouvoir d'achat immobilier baisser significativement et beaucoup ont renoncé à se lancer dans un projet**, entraînant ainsi le grippage du marché locatif avec une « pénurie de biens à louer » note Loïc Cantin, Président de la FNAIM : une crispation simultanée inédite avec celui du marché de la transaction...

Ces turbulences ne sont pas sans effet sur les professionnels de l'immobilier. Selon le cabinet Altarès, 887 agences immobilières ont fermé en 2023, contre 413 en 2022. **Parmi les 161 clients-sociétaires de GALIAN ayant cessé leur activité, 81% des sociétés en liquidation judiciaire en 2023 avaient pour principale activité la transaction immobilière.** 17% d'entre elles avaient une ancienneté inférieure à 3 ans et 60% inférieure à 9 ans.

Répartition par ancienneté des clients-sociétaires GALIAN en liquidation judiciaire en 2023



● Inférieure à 3 ans ● Entre 3 et 6 ans ● Entre 6 et 9 ans
● Supérieure à 9 ans

L'EFFONDREMENT DU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER NEUF

Les chiffres du dernier trimestre 2022 annonçaient déjà une année 2023 compliquée pour l'immobilier neuf. Selon la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), **le nombre d'appartements neufs mis en vente s'est effondré de près de 33% sur un an pour finir à environ 70 000 unités, contre 105 000 environ en 2022 et 119 000 en 2019**. Les ventes, quant à elles, ont baissé de 26% sur un an et de 41% sur deux ans, impactées par la hausse des taux, à laquelle il faut ajouter l'augmentation des coûts des matériaux de construction liée à l'inflation.

Autre conséquence de cette situation de taux de crédit élevés et d'inflation en 2023, **seulement 287 100 logements ont été mis en chantier en France selon le ministère de la Transition écologique, soit 22% de moins qu'en 2022**, alors que le rapport Rebsamen publié par le gouvernement en 2021 estimait que 500 000 nouveaux logements par an étaient nécessaires pour éviter « une crise majeure de l'offre » face à la croissance démographique du pays. Comme dans l'immobilier ancien, le marché n'a pas pu compter sur une baisse des prix, puisque ces derniers ont stagné à +0,2% sur un an selon la FPI.

Alors que certains promoteurs ont dû mettre en place des plans sociaux à l'issue de cette année catastrophique, beaucoup s'inquiètent de perspectives défavorables en 2024 si des mesures énergiques ne sont pas prises par les pouvoirs publics, d'autant que l'annonce de l'arrêt du dispositif Pinel fin 2024 suscite de grandes inquiétudes dans le secteur.

La parole à nos clients-sociétaires

« Dans ce contexte très particulier de 2023, l'ensemble de la profession a ressenti une forte baisse du marché à laquelle il a fallu s'adapter. L'année 2024 s'annonce plus stable, plus dure mais abordée avec plus de sérénité. Nous attendons de GALIAN un vrai partenariat étant donné l'état du marché actuel. »

Rémi et Audrey Le Digol,
Le Digol-Janer Immobilier, Perpignan (66)





La parole à nos clients-sociétaires

« Notre activité 2023 a été bonne, et 2024 le sera également. Nous avons réussi à passer la crise du gaz sans trop de difficultés. Ce qui nous préoccupe, c'est la rénovation énergétique des bâtiments. Notre difficulté la plus importante aujourd'hui est d'être incapable de proposer des solutions de financement pour les gros travaux. Tout est fait pour les grosses copropriétés mais pas pour les petites. »

Stéphanie Cubaynes Cazeaux,
Cahors Immobilier, Cahors (46)

DPE : LES COPROPRIÉTÉS EN PREMIÈRE LIGNE

La réglementation liée au nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE) a fait l'objet de vifs débats en 2023. Après l'évocation d'un potentiel report de l'interdiction prévue en 2025 de la mise en location des logements considérés comme des « passoires thermiques », le gouvernement a finalement confirmé le maintien des échéances prévues par la loi climat et résilience.

Le DPE collectif doit donc être réalisé en janvier 2024 pour les plus grandes copropriétés, et au plus tard au 1^{er} janvier 2026 pour les plus petites. Pourtant, selon une étude Ifop réalisée en septembre 2022* pour Île-de-France Energie, **seul un copropriétaire sur dix envisage des travaux de rénovation énergétique au cours des deux prochaines années.**

Dans une nouvelle étude réalisée par BVA Xsight en octobre 2023, Île-de-France Energie souligne que 59% des propriétaires interrogés ne se considèrent pas bien informés sur le sujet de la rénovation énergétique des copropriétés : **un challenge pour les syndicats qui jouent un rôle central dans la mise en œuvre de la rénovation énergétique du parc de logements.**

LES SOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

*Enquête réalisée par l'Ifop auprès d'un échantillon national représentatif de 879 copropriétaires de leur logement principal et 250 bailleurs.

https://renovonscollectif.fr/telechargements_idfe/presse/Sondage%20Renovation%20energetique%20-%20Rapport.pdf

**Enquête réalisée par BVA Xsight du 02 au 11 octobre 2023 auprès d'un échantillon national représentatif de 501 propriétaires occupant leur appartement dans un immeuble collectif de 500 bailleurs, propriétaires d'un ou de plusieurs appartements dans un immeuble collectif, mis en location.

<https://renovonscollectif.fr/wp-content/uploads/2023/11/BVA-Xsight-Etude-sur-le-renovation-energetique-en-co-proprie-v2-Oct-20231.pdf>



Les perspectives du marché immobilier à horizon 2026*

→ Le parc locatif privé devrait croître à un rythme plus faible d'ici 2026 (+ 0,2%) pour arriver à environ 7,7 millions de logements : ralentissement de la construction de logements lié à l'inflation, sortie du parc locatif des logements DPE F & G, effet marginal de la reconversion de bureaux en logements...

→ Depuis 2019, environ un tiers des bailleurs confie la gestion de leurs biens locatifs à un professionnel de l'immobilier, un taux qui pourrait se stabiliser à l'horizon 2026, notamment face à la multiplication d'outils de gestion en ligne.

→ Les marchés de la gestion et des syndicats seront tirés par une hausse des charges et des loyers (sur l'hypothèse d'une inflation en 2025 et 2026 de l'ordre de +1,8% p.a. selon la Banque de France).

*Source : PWC pour GALIAN



La parole à nos clients-sociétaires

« Malgré le contexte immobilier, nous sommes assez contents de notre année 2023. GALIAN nous a permis de réorganiser notre service location et d'offrir un meilleur service GLI à nos clients. Pour les années à venir, nous espérons que GALIAN nous accompagnera au mieux dans cette crise, en nous permettant de proposer une offre complète à des prix compétitifs. »

Amélie Moreau
JCB Immo, Toulouse (31)

Quelques chiffres clés à retenir sur le marché de l'immobilier



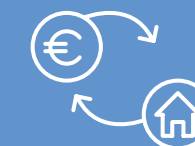
-21%

de permis
de construire
par rapport à 2022



-22%

de mises en chantier
par rapport à 2022



875 000

ventes ont été
réalisées en 2023,
soit - 22% par rapport
à 2022

L'année 2023 de GALIAN en chiffres



2023 a marqué la dernière année du plan stratégique triennal de GALIAN. La priorité de cette feuille de route était d'améliorer la qualité de service rendu aux professionnels de l'immobilier, via notamment un programme relation client ambitieux.

Des efforts qui ont porté leurs fruits, grâce à l'engagement de nos collaborateurs, puisque GALIAN affiche d'excellentes notes de recommandation :



97,4%

Taux de recommandation
chez les clients-sociétaires
sur l'année 2023*



4,9/5

Note globale
pour 368 avis déposés
sur Avis Vérifiés



4,6/5

Note globale
pour 544 avis déposés
sur Google

Les valeurs auxquelles les clients-sociétaires associent GALIAN

✓ **Professionalisme** 91%

✓ **Protection** 83%

✓ **Engagement** 80%

Source : Enquête réalisée par l'institut ViaVoice en juillet et août 2023 avec un volet quantitatif auprès d'un échantillon de 1 000 clients-sociétaires.

*Enquête réalisée auprès de 1030 clients, du 30 novembre au 31 décembre 2023.

L'activité de nos clients-sociétaires en 2023



270 000

transactions



1 894 000

**lots gérés
en gestion locative**



200 000

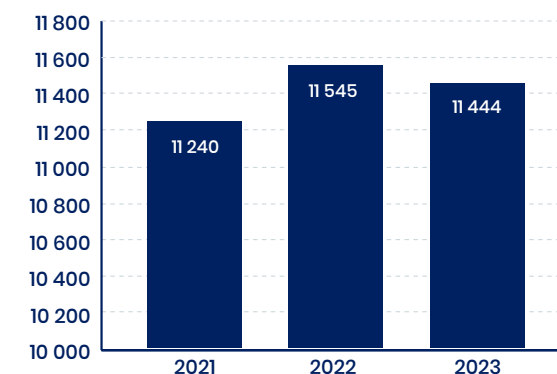
**copropriétés
administrées pour**

5 150 000

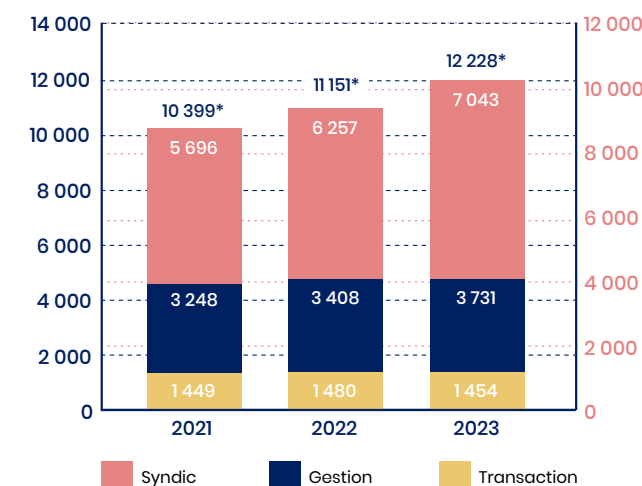
lots de copropriétés

ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Évolution du nombre de clients-sociétaires

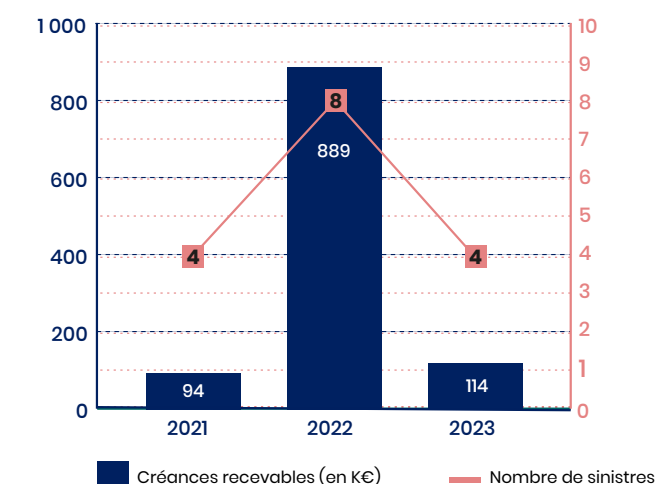


Évolution du montant des engagements de garantie financière (en M€)



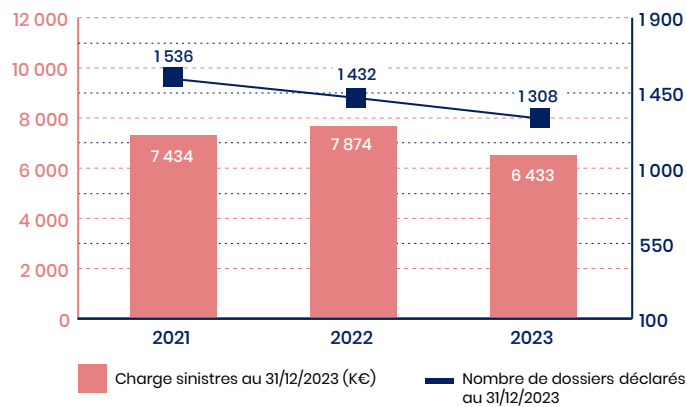
Incluant les garanties habilitation (6 M€ en 2021, 6 M€ en 2022 et 6,6 M€ en 2023)

Évolution de la sinistralité de la garantie financière

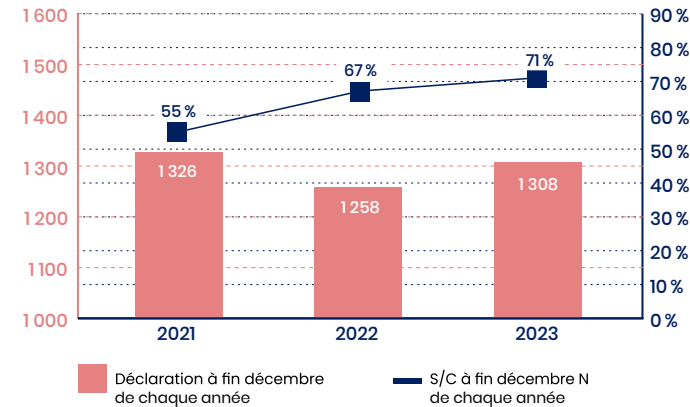


ACTIVITÉ ASSURANCE ET COURTAGE

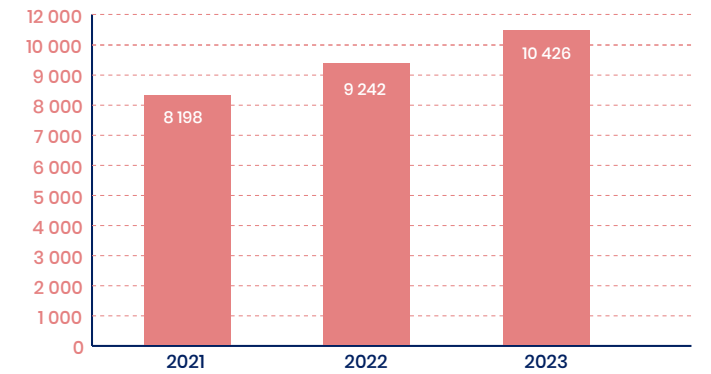
Assurance RCP : évolution de la sinistralité



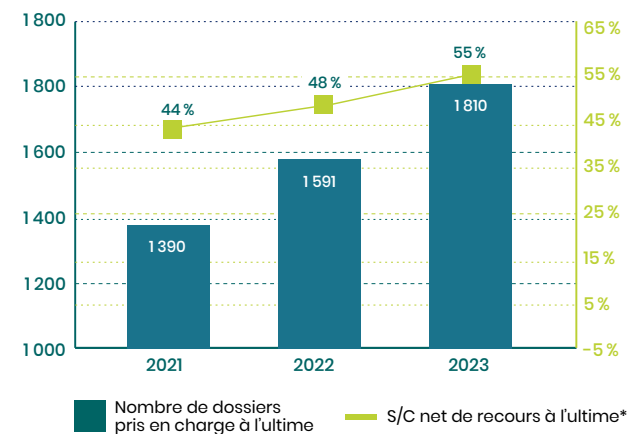
Assurance RCP : évolution du nombre de déclarations et du ratio S/C



Activité courtage : commissions nettes de rétrocessions (en k€)

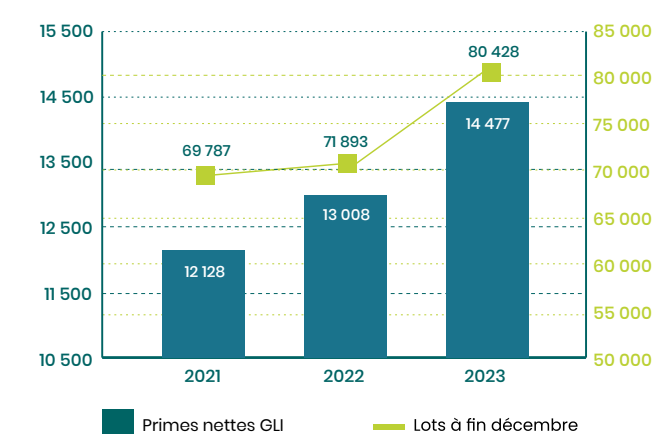


Garantie des loyers impayés : évolution de la sinistralité à l'ultime (toutes les garanties confondues)



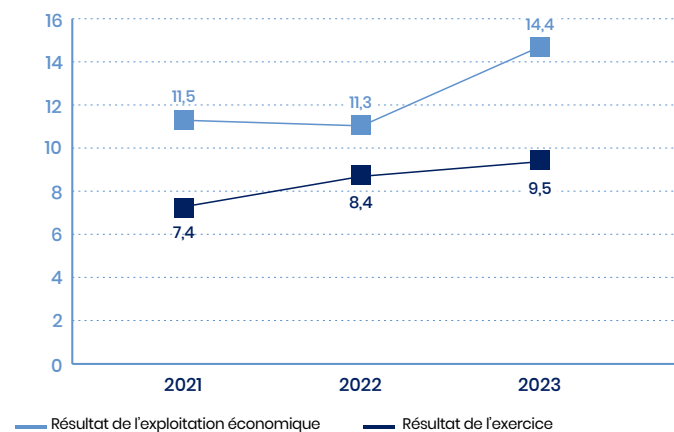
* Estimation à terme au 31/12/2023

Garantie des loyers impayés : évolution du volume de primes (en K€) et des lots assurés

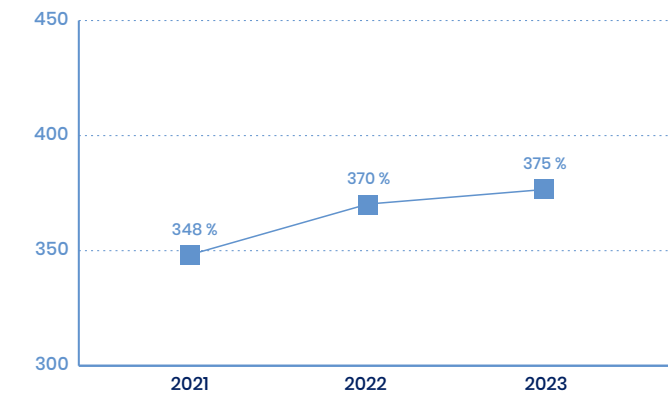


DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

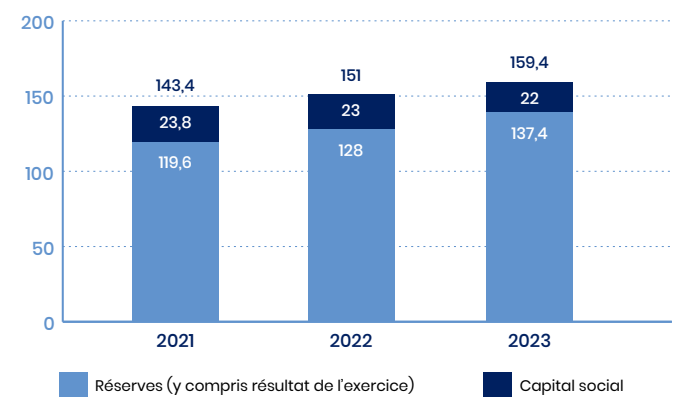
Évolution des résultats (en M€)



Évolution du ratio de solvabilité (en %)



Évolution des fonds propres consolidés (en M€)



2023, une année aux côtés des professionnels de l'immobilier



2023 a été une année pleine de défis pour nos clients-sociétaires. Fidèles à l'ADN coopératif du groupe, les équipes de GALIAN étaient présentes sur le terrain pour apporter aux professionnels de l'immobilier des solutions et des conseils sur-mesure leur permettant d'assurer avec sérénité la poursuite de leurs activités. Retour sur les événements marquants de cette année.

À LA RENCONTRE DES PROFESSIONNELS PARTOUT EN FRANCE

Tout au long de l'année et partout en France, **GALIAN était au rendez-vous des grands salons de l'immobilier**. Administrateurs de biens, gestionnaires, syndics ou encore conseillers en gestion de patrimoine : pour chaque activité, nos équipes ont présenté les offres et services répondant à tous les besoins. Ces événements riches en échanges ont permis de réfléchir ensemble à de nouveaux leviers de croissance du secteur.



Réunion des délégués GALIAN à Paris, novembre 2023

AU PLUS PRÈS DES CLIENTS-SOCIÉTAIRES

À l'occasion du salon RENT, **GALIAN a eu le plaisir de convier en novembre 2023 l'ensemble de ses délégués à la Maison de l'Amérique Latine à Paris afin de leur présenter les dernières actualités du groupe**. Professionnels de l'immobilier et clients-sociétaires de GALIAN, ces délégués jouent un rôle important d'ambassadeurs sur le terrain auprès de leurs confrères.

En décembre, **Alain Ledemay, Directeur général de GALIAN, Jérôme Vieuille, Directeur des engagements et de l'indemnisation, ainsi que Bruno Houssin et Cyril Messika, administrateurs de GALIAN, se sont rendus aux Antilles afin de rencontrer les clients-sociétaires en Guyane, Guadeloupe et Martinique**. Au programme : échanges autour des nouveaux défis du secteur immobilier et sensibilisation aux risques RCP avec les formateurs et auditeurs GALIAN.



Salon SOLUCOP à Nice, octobre 2023



Rencontre avec les clients-sociétaires en Guadeloupe



Salon de la Copropriété de l'Hérault, octobre 2023



Salon du Patrimoine de l'Immobilier à Paris, avril 2023



Assemblée Générale 2023 de GALIAN, en présence du philosophe Charles Pépin



Salon RENT à Paris, décembre 2023



Salon SOLUCOP à Toulouse, mai 2023





Réunion des secrétaires de Chambres FNAIM à Paris, avril 2023

SOUTENIR LE SECTEUR IMMOBILIER AVEC LA FNAIM

En cette année de turbulences pour l'écosystème immobilier, le partenariat historique entre GALIAN et la FNAIM s'est encore renforcé pour venir en aide à la profession. C'est ainsi qu'est née AGIR, la cellule d'accompagnement pour les professionnels de l'immobilier en difficulté. Avec des conseils sur mesure et des formations sur des thématiques allant de la gestion de la trésorerie à la construction d'un business plan, la cellule AGIR est déjà venue en aide à une cinquantaine d'acteurs. Dans la lignée de ce soutien à travers la formation, GALIAN et la FNAIM ont également signé cette année une convention de partenariat avec l'École Supérieure de l'Immobilier.

Tout au long de l'année, de nombreux événements ont rappelé l'importance des synergies locales entre GALIAN et la FNAIM. En 2023, les administrateurs GALIAN ont ainsi participé à 40 assemblées générales organisées par les Chambres de la Fédération. La réunion annuelle de GALIAN avec les secrétaires de Chambres FNAIM s'est quant à elle tenue à Paris en avril 2023.



IMMO, le congrès immobilier FNAIM à Paris, décembre 2023



IMMO, le congrès immobilier FNAIM à Paris, décembre 2023



Alain Ledemay, Fabienne Chauvet et Isabelle Larochette, Présidente de la Fondation I LOGE YOU

ENGAGÉ CONTRE LE MAL LOGEMENT



À l'occasion de la 10^e Journée Solidarité Logement dédiée à la lutte contre la précarité étudiante, GALIAN a réaffirmé son soutien envers la Fondation I Loge You. Depuis 10 ans, la fondation a pour vocation de collecter des fonds auprès des professionnels de l'immobilier, de l'habitat et du réseau d'agences solidaires « Agence Solidarité Logement », afin de financer des projets œuvrant pour le mieux-logement.

UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR ACCÉLÉRER LA GLI

En octobre 2023, GALIAN a signé un partenariat avec Solly Azar afin de proposer une garantie des loyers impayés répondant aux besoins des bailleurs « isolés » en France. Avec ce partenariat, GALIAN et Solly Azar ont pour ambition d'accroître la notoriété de cette garantie auprès du grand public, à l'heure où la caution reste un mécanisme très utilisé en France, malgré son caractère restrictif et la faible sécurité qu'elle apporte aux propriétaires-bailleurs.



Accompagner les clients distributeurs d'assurances pour la mise en conformité

En qualité de leader de la garantie financière loi Hoguet et référent sur la RCP, GALIAN accompagne ses clients-sociétaires dans leur mise en conformité avec la Directive sur la distribution d'assurance (DDA) entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Outre une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur les obligations engageant les clients-sociétaires distributeurs d'assureurs, nos équipes commerciales accompagnent les dirigeants et leurs collaborateurs dans la mise en pratique de cette réglementation (aide sur le volet administratif, inscription sur le site de l'ORIAS et des associations, collecte et transmission des données...). Un accompagnement qui continuera en 2024.



2 500

participants à nos formations
(en webinaires et sur le terrain), représentant
400 cabinets



Nos solutions au service des professionnels de l'immobilier et de leurs clients



GALIAN a pour mission de proposer aux professionnels de l'immobilier l'offre la plus complète de produits et de services avec le meilleur rapport qualité/prix. En proposant ces produits d'assurance à leurs clients, les professionnels répondent ainsi à leur devoir de conseil et valorisent leur rôle d'accompagnement de leurs clients : un atout indéniable face à la concurrence des plateformes en ligne.



Nos assurances pour les professionnels de l'immobilier



80%

**des clients-sociétaires
sont satisfaits** des audits
réalisés par GALIAN

Source : Enquête réalisée par l'institut
ViaVoice en juillet et août 2023
avec un volet quantitatif auprès
d'un échantillon de 1 000 clients-
sociétaires.

GARANTIE FINANCIÈRE : UN RISQUE MAÎTRISÉ AVEC LE LEADER DU MARCHÉ

Rendue obligatoire par la Loi Hoguet de 1970, la garantie financière des professionnels Loi Hoguet assure les fonds qui leur sont confiés par des particuliers : loyers, dépôts de garantie, séquestres de vente, charges de copropriété...

La gestion et la surveillance des risques

Le risque attaché à la garantie financière est maîtrisé. Le dispositif actuel de surveillance du portefeuille a été conçu pour une surveillance à deux niveaux qui permet par ailleurs un accompagnement en continu des professionnels rencontrant des difficultés dans leur activité. Cette surveillance est organisée :

- À distance, par l'équipe des chargés d'affaires risques qui réalise un suivi personnalisé des dossiers.
- Sur site, avec l'équipe des auditeurs « terrain » qui a effectué plus de 1 900 audits en 2023. En complément des audits sur site, l'équipe assure également des analyses à distance.

En 2023, 4 sinistres ont été enregistrés pour près de 114 000 €.

SOCIÉTAIRES	VILLE	ACTIVITÉS SINISTRÉES	MONTANT DE GARANTIE (EN €)	MONTANT DU SINISTRE (EN €)	NOMBRE DE MANDANTS CONCERNÉS
AGENCE IMMO- BILIÈRE DU VALINCO Jean-Christophe Mocchi	Propriano (20110)	Gestion	120 000 €	62 256 €	1
SOBNB François Pignon	Annemasse (77860)	Gestion	280 000 €	14 514 €	18
DEMETRA Emmanuel Teixeira Ribeiro	Nice (06100)	Gestion	120 000 €	7 324 €	1
NEWCITY+ Sylvie Buffetaud	Saint-Raphaël (83700)	Gestion	120 000 €	29 605 €	4
TOTAL			640 000 €	113 699 €	24

Au cours de l'exercice 2023, **1 232 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière pour 1,6 milliard d'euros de garanties délivrées. Cette surveillance permet de détecter précocement les situations à risques et de sécuriser les dossiers pour lesquels des désordres comptables ont été constatés et/ou des fonds restituables aux clients des agences non représentés.**

Ainsi on relèvera notamment que :

- 128 clients-sociétaires ont fait l'objet d'un examen de leur dossier en Comité de gestion présidé par la Direction générale, en raison d'une situation faisant courir des risques anormaux à GALIAN.
- 8 clients-sociétaires ont été reçus par les administrateurs membres de la Commission garantie financière pour s'expliquer sur leur situation et convenir de plans de remédiation aux difficultés identifiées lors des audits ou de la surveillance à distance de leur dossier.
- 21 clients-sociétaires ont été conduits à consentir des contre-garanties à GALIAN, suite aux difficultés rencontrées dans la justification des fonds détenus pour le compte de leurs mandants.
- 8 clients-sociétaires ont vu leurs comptes de fonds mandants bloqués, suite aux graves désordres observés dans leur gestion, dans l'attente de la mise en place de mesures correctives ou d'un retrait de garantie.
- 37 clients-sociétaires ont fait l'objet de retraits ou de non-renouvellements de leurs garanties, en raison d'une situation de gestion gravement compromise.

Ces dispositifs de surveillance et de remédiation mis en place par les équipes de la Direction des engagements et de l'indemnisation permettent de maîtriser la sinistralité dans le respect des principes d'origine que la Loi Hoguet confère aux garants financiers, véritables gardiens de la protection des consommateurs.

Il est rappelé qu'il revient à GALIAN d'apporter aux clients des professionnels garantis la certitude que les 12,2 milliards d'euros de fonds qui leur appartiennent peuvent leur être à tout moment restitués, dans l'esprit et les règles fixées par le législateur.

Cette obligation constitue la clé de voûte de la sécurité des propriétaires, copropriétaires, locataires qui accordent leur confiance aux agents immobiliers, administrateurs de biens et syndics de copropriété en France que GALIAN assure à plus de 40%.



La parole à nos clients-sociétaires

« J'ai particulièrement apprécié les échanges que nous avons eu avec l'auditeur de GALIAN, ils me permettront d'appréhender encore mieux le portefeuille en pleine croissance de notre entreprise. Je vois les audits de GALIAN davantage comme un partenariat pour arriver à une meilleure gestion, que comme une relation de maître à élève. »

Sophie Simonet,
Cibles & Associés, Paris (75)

LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE, POUR EXERCER SON ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

GALIAN propose aux professionnels de l'immobilier une couverture complète contre la mise en cause de leur responsabilité civile professionnelle dans le cadre de l'exercice de leur activité. Cette offre s'accompagne d'un dispositif de prévention, via des formations, qui leur permet de maintenir un niveau de compétence élevé et de les sensibiliser aux risques auxquels ils sont exposés dans le cadre des mandats qui leur sont confiés.

La parole à nos clients-sociétaires

« L'organisation des formations et l'animation de celles-ci en visio par le formateur de GALIAN sont parfaites. Grâce à ses connaissances, la vulgarisation des thèmes abordés permet la transmission d'un savoir compréhensible pour chacun des participants. »

Christophe Blaiset, LC CONSEIL, Rouen (76)

L'E-BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE ET REGISTRE LCB-FT : LE RÉFLEXE CONFORMITÉ !

E-bibliothèque juridique

Dans ce contexte de crise, les professionnels de l'immobilier recherchent des outils simples et pratiques pour faciliter leurs démarches quotidiennes. L'e-bibliothèque juridique GALIAN, commercialisée depuis 2018, répond à ce nouveau besoin. Cette plate-forme 100% digitalisée propose plus de 60 modèles d'actes et de documents juridiques pour accompagner les clients-sociétaires dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent également opter pour la signature électronique ou encore les lettres recommandées électroniques.

Registre LCB-FT

Afin d'aider les professionnels de l'immobilier à respecter leurs obligations légales et réglementaires résultant du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), GALIAN a lancé en partenariat avec Modelo et Me François Blangy, avocat associé à Paris, une plate-forme 100% digitalisée. Le professionnel de l'immobilier peut ainsi piloter la conformité de ses transactions immobilières : en quelques étapes, il procède à des vérifications simplifiées et accède notamment à des bases de données lui permettant de sécuriser les contrôles auxquels il doit procéder et d'en garder la trace (identité, personnes politiquement exposées, gel des avoirs...).

La parole à nos clients-sociétaires

« Grâce à l'e-bibliothèque juridique, je peux récupérer en toute sécurité des documents adaptés à ma profession et conçus par des experts juridiques, ce qui m'aide beaucoup pour l'apport des baux, des mandats de gestion et de vente, des compromis de vente, des contrats syndic... Un gain de temps pour mes équipes ! »

Frédéric Arame, Cabinet Rougeau, Agence du Vieux Port, Quiberon (56)

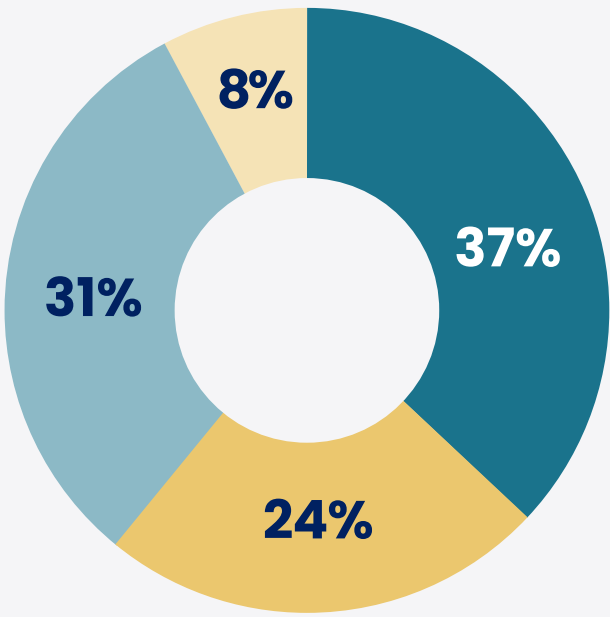
En 2023, 1 308 sinistres ont été déclarés, contre 1 258 en 2022. Les principales causes sont les suivantes :

Transaction : notamment vices cachés (infiltrations, terrain inconstructible, fissures cachées...) ou encore solvabilité des acquéreurs...

Syndic de copropriété : principalement sinistres dégâts des eaux, infiltrations en façade, non-souscription d'une assurance (multirisque immeuble, dommage ouvrage...)...

Gestion d'immeuble : refus de prise en charge par l'assureur suite au non-respect des conditions contractuelles, absence de réparation, état des lieux mal réalisé...

Autres : mise en cause de la responsabilité civile exploitation.



Transaction Gestion d'immeuble Syndic de copropriété Autres

LA PROTECTION JURIDIQUE : UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET FACE AUX LITIGES

La protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier dans la gestion d'un litige lié à son activité, qu'il soit victime ou responsable du dommage (assignation pour concurrence déloyale, vente d'un bien entre particuliers malgré la signature d'un mandat de vente par un professionnel, prestation de formation non honorée...). Cette assurance prend en charge le litige en privilégiant sa résolution à l'amiable. En cas d'échec, l'assureur supporte les frais de la procédure judiciaire, tels que les frais d'expert ou encore les honoraires d'avocat et d'huissier. Ce contrat a été mis en place en partenariat avec Grou-pama Protection Juridique (SFPJ).

La parole à nos clients-sociétaires

« Le Registre LCB-FT de GALIAN nous a permis de simplifier nos procédures et de nous organiser pour respecter nos obligations. Les principaux avantages de cette solution pour nous : un gain de temps, de la tranquillité d'esprit (nous savons si nous pouvons avancer ou non dans la vente) et du confort ! »

Jean-Jacques Lépine, Cabinet Lépine & fils, Cannes (06)

L'assurance cybersécurité : une solution complète face aux cyberattaques

Pour accompagner ses clients en cas de dommages, GALIAN propose une assurance cybersécurité incluant trois volets :

- l'assistance et la gestion de crise, avec notamment l'intervention d'un cyber-expert pour aider à la restauration du système d'information,
- la couverture responsabilité civile en cas d'atteintes aux données personnelles,
- les garanties dommages et frais, de la récupération des données à la perte d'exploitation.



330 000

cyberattaques sur les PME françaises en 2022

Source : Cabinet Asterès, 2023.





Nos assurances pour les clients propriétaires et locataires des professionnels de l'immobilier

LA GARANTIE LOYERS IMPAYÉS : « BAIL-BAIL LES IMPAYÉS, BONJOUR LA TRANQUILLITÉ ! »

Depuis plus de 20 ans, GALIAN distribue une GLI complète répondant à un double objectif : permettre aux professionnels de l'immobilier de remplir leur devoir de conseil et sécuriser pleinement les revenus locatifs des propriétaires bailleurs.

En 2023, la GLI de GALIAN s'est enrichie d'une garantie « squat » afin de renforcer la protection des propriétaires-bailleurs contre les risques associés aux occupations illégales entre deux locations, avec une prise en charge des frais de procédure à 100%.



90%*

des clients proposant la GLI de GALIAN utilisent le service agrément



21%*

des dossiers refusés l'ont été en raison de documents falsifiés



89%*

des demandes d'agrément ont été acceptées en 24 heures



La parole à nos clients-sociétaires

« Grâce au service agrément, mon équipe location est déchargée du travail de vérification auprès des employeurs. C'est également un argument pour convaincre les propriétaires de souscrire à une GLI et ça nous permet d'avoir un discours rassurant vis-à-vis d'eux. »

Lydie Bouvet, Bouvet Cartier, Ambilly (74)

Les avantages de la GLI de GALIAN



POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- Des dossiers locataires entrants certifiés (grâce au service agrément inclus)
- Avec GALIAN, un seul interlocuteur de la souscription à la gestion du sinistre
- Une gestion simplifiée (dématérialisation des bordereaux, déclaration de sinistre en ligne, accompagnement par nos commerciaux...)
- La fidélisation et la sécurisation de leurs mandants

POUR LES BAILLEURS

- 100% remboursés tous les mois dès le 1^{er} euro d'impayé
- Une souscription simplifiée (un seul bulletin à remplir au moment de signer le mandat de gestion)
- Des primes d'assurance 100% déductibles des revenus fonciers
- Une garantie plus fiable, plus sécurisée et beaucoup plus simple qu'une caution



La parole à nos clients-sociétaires

« J'ai recours à l'assurance GLI GALIAN depuis 10 ans. Je suis pleinement satisfait du produit et de ses garanties étendues et évolutives. C'est une sécurité supplémentaire pour mes clients bailleurs et une source d'honoraires complémentaires bienvenue dans le contexte de marché actuel. »

Vincent Briand,
Agence LSI Immobilier, Tours (37),
et Nogestim, Nogent-le-Rotrou (28)



LA MULTIRISQUE HABITATION ET L'ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT : DES ASSURANCES HABITATION 100% DIGITALISÉES

Afin de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en quête de solutions d'assurances simples, GALIAN propose deux offres d'assurances habitation digitalisées avec deux parcours de souscription, une MRH dédiée aux locataires et une assurance du Propriétaire Non Occupant (PNO). Leur avantage : la réception d'un devis en moins de 5 minutes.

Les clients distributeurs de ces offres mettent en ligne sur leur site web le tunnel de souscription GALIAN en marque blanche : un outil de fidélisation qui répond aux besoins de couverture des propriétaires et des locataires lors des opérations de location et de gestion.



La parole à nos clients-sociétaires

« Quel gain de temps pour nous cette approche digitalisée, simple et rapide ! Tous nos clients sont plus que satisfaits. »

Stéphane Barrau,
Contact Immobilier 31,
Ramonville-Saint-Agne (31)



68%

des clients-sociétaires sont satisfaits de la digitalisation des parcours de GALIAN (espace client, souscription, déclaration de sinistres...)

Le saviez-vous ?



La multirisque habitation de GALIAN assure le capital mobilier jusqu'à 30 000 € à partir de 7,50 euros par mois.

Avec une offre à partir de 6,55 € par mois, GALIAN propose également des garanties premium à un tarif compétitif pour l'assurance du Propriétaire Non Occupant.

Source : Enquête réalisée par l'institut ViaVoice en juillet et août 2023 avec un volet quantitatif auprès d'un échantillon de 1 000 clients-sociétaires.



Nos assurances pour les copropriétés, clients des syndics

L'ASSURANCE MULTIRISQUE IMMEUBLE, L'ALLIÉE DES COPROPRIÉTÉS

Pour les syndics, GALIAN a conçu une assurance multirisque immeuble distribuée aux syndicats de copropriétaires, obligés de s'assurer contre les sinistres causés aux tiers dans les parties communes, conformément à la loi du 10 juillet 1965. Cette assurance offre une couverture tous risques au titre des pertes, destructions et dommages directs ou indirects causés par un tiers aux biens assurés.



La parole à nos clients-sociétaires

« Nous dressons un bilan positif de notre activité sur l'année 2023, avec une progression du nombre de lots en syndic. GALIAN nous propose des solutions sur le multirisque immeuble et la dommage ouvrage pour nous accompagner avec de bons tarifs, une garantie complète et une réactivité pour les devis. »

Christophe Peineau et François Bodinc,
La Centrale Immobilière, Tours (37)

Le +

de la multirisque immeuble pour les syndics

Les syndics bénéficient d'un accompagnement sur-mesure, afin de proposer des tarifs compétitifs aux copropriétés, petits immeubles ou grandes résidences.

La tarification de l'assurance est calculée par immeuble, selon sa localisation, sa superficie et sa sinistralité. En outre, les syndics disposent d'interlocuteurs privilégiés chez GALIAN et SATEC, courtier en assurances et partenaire de GALIAN sur ce produit. Ils peuvent aussi suivre des formations dédiées : par exemple, sur la convention IRSI (indemnisation et recours des sinistres immeuble) ou sur la CIDECOP (convention d'indemnisation des dégâts des eaux dans la copropriété).



L'ASSURANCE MULTIRISQUE CHANTIER DE COPROPRIÉTÉ, LE CHOIX DE LA SÉCURITÉ

GALIAN a élaboré un dispositif complet de garanties, en cas de travaux de construction, de rénovation ou de gros entretien sur les parties communes des copropriétés. Cette assurance multirisque chantier est souscrite par les syndicats de copropriétaires, via leurs syndics. Elle comprend trois volets :

- **la garantie dommage-ouvrage** qui couvre les risques de nature décennale liés aux travaux des intervenants du chantier (bureau d'études, architecte, artisan...). L'assurance dommage-ouvrage est obligatoire depuis la loi Spinetta du 4 janvier 1978.
- **la garantie tous risques chantier** qui couvre les dommages matériels survenant de façon fortuite et soudaine durant l'exécution des travaux.
- **la garantie responsabilité du maître d'ouvrage** qui couvre les conséquences pécuniaires liées à des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers, dans le cadre des travaux réalisés.

Le +

de la multirisque chantier

Les copropriétés profitent sans majoration tarifaire de garanties étendues, pour couvrir les chantiers d'éco-rénovation, ainsi que les travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro.

Par ailleurs, les formules multirisque chantier GALIAN sont adaptées à chaque type de bâtiment : commercial, tertiaire, collectif d'habitation ou mixte.



© Svend Andersen



© Svend Andersen

LA PROTECTION JURIDIQUE DES COPROPRIÉTÉS, POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SYNDICS

Cette garantie prend en charge les intérêts des syndicats de copropriétaires, en cas de litige avec un tiers, dans un cadre amiable et/ou judiciaire. La protection juridique des copropriétés GALIAN inclut, entre autres, une assistance délivrée par des juristes spécialistes du droit de la copropriété, le suivi de dossier par un gestionnaire dédié jusqu'à l'exécution des décisions judiciaires, la prise en charge des frais de justice...



© Svend Andersen

Un plan stratégique 2024-2026 tourné vers nos clients- sociétaires



Plus que jamais, le rôle de GALIAN est d'accompagner ses clients-sociétaires dans l'évolution de leurs activités et les défis auxquels ils sont confrontés. C'est pourquoi GALIAN a choisi, pour sa feuille de route 2024-2026, de consolider ses fondamentaux et d'enrichir ses produits afin d'apporter aux professionnels les solutions qui continueront de faire de GALIAN leur partenaire de référence, à partir de quatre axes clés.

AXE 1

Renforcer le rôle de partenaire de GALIAN au service du développement des professionnels de l'immobilier

PRINCIPALES ACTIONS :

- Consolider la position de leader sur ses marchés historiques de la garantie financière et de la RCP
- Accélérer la croissance de la GLI
- Capter les zones de croissance via le courtage et de nouveaux canaux
- Renforcer sa notoriété et communiquer sur son positionnement
- Développer ses capacités d'innovation avec les partenaires

AXE 2

Améliorer l'expérience client et l'efficacité opérationnelle en renforçant l'autonomie client et l'automatisation des processus clés

PRINCIPALES ACTIONS :

- Continuer la digitalisation des parcours clients et l'automatisation des processus clés
- Poursuivre la modularisation du système d'information et structurer les données

AXE 3

Réaliser le plein potentiel des équipes en favorisant le développement individuel et collectif

PRINCIPALES ACTIONS :

- Aligner la gestion des talents avec les besoins stratégiques
- Attirer les meilleurs profils
- Renforcer le collectif

AXE 4

Marquer l'engagement sociétal de GALIAN en mettant en place une politique RSE

PRINCIPALES ACTIONS :

- Renforcer la qualité de vie au travail chez GALIAN
- Soutenir le secteur et la profession immobilière dans la réponse à ses défis actuels
- S'inscrire dans une démarche respectueuse du territoire et de l'environnement

Ces axes et actions sont assortis d'objectifs de chiffre d'affaires sur ses trois gammes de produits (garantie financière, GLI et courtage) qui permettront à GALIAN :

- **de consolider** sa place de leader sur le marché des professionnels Loi Hoguet,
- **de conforter** sa rentabilité et sa solvabilité,
- **de contribuer** à améliorer le rapport qualité/prix de ses produits et services au bénéfice de ses clients-sociétaires.





RAPPORT DE GESTION

- 36** Les résultats financiers du groupe
- 42** Les comptes consolidés de GALIAN
- 46** Annexes aux comptes consolidés
- 66** Les comptes sociaux de GALIAN
- 71** Annexes aux comptes annuels
- 78** Annexes sur le gouvernement d'entreprise
- 80** Rapports des commissaires aux comptes

Les résultats financiers du groupe

LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2023, le résultat net du groupe GALIAN s'établit à 9 454 K€ (8 390 K€ fin 2022).

PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS: ils s'élèvent à 63 054 K€ contre 75 090 K€ en 2022 (- 12 036 K€, - 16 %). On relève notamment que:

→ **Les primes acquises**, à 41 978 K€, augmentent de 2 251 K€ (+ 6 %), en raison de la progression de l'activité garantie financière et de l'activité assurance des loyers impayés.

→ **Les produits des autres activités**, à 16 760 K€, augmentent de 1 983 K€ en raison d'un développement des commissions de courtage (+ 1 492 K€, + 13 %) et des revenus immobiliers des SCI (+ 491 K€, + 15 %).

→ **Les autres produits d'exploitation** à 2 381 K€, baissent de 19 576 K€ (- 89 %). Cette variation s'explique par:

- **Les produits non techniques de l'activité assurance:** à 1 573 K€, ils diminuent de 528 K€ (- 25 %) en raison principalement de la reprise d'une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

- **Les produits des autres activités:** à 808 K€, ils diminuent de 19 048 K€ (- 96 %) en raison essentiellement de la fin du groupement de fait au 31 décembre 2022 (cf. faits marquants de l'exercice).

→ **Les produits financiers nets de charges:** à 1 934 K€, ils augmentent de 3 306 K€, en raison principalement de l'appréciation des fonds obligataires et des meilleurs rendements sur comptes à terme et OPCVM monétaires, conséquence de l'augmentation des taux sur les marchés financiers.

CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES: elles s'élèvent à 48 632 K€ contre 63 800 K€ en 2022 (- 15 168 K€, - 24 %). On observe que:

→ **Les charges de prestations d'assurance nettes de réassurance**, à 6 081 K€, augmentent de 817 K€ en raison principalement d'une évolution défavorable de la sinistralité GLI de l'année (hausse de la fréquence des sinistres) dans un contexte économique

inflationniste et de développement de l'activité. Les risques « garantie financière » sont pour leur part stables et maîtrisés.

→ **Les frais de gestion** (y compris les chargements de gestion des sinistres des activités d'assurance et des autres activités), à 42 341 K€, sont en baisse de 15 953 K€, en raison de la fin du groupement de fait. Retraitées de la refacturation intra-groupe, les charges d'exploitation y compris les chargements de gestion, augmentent de 3 100 K€, en raison entre autres du renforcement des équipes commerciales et de gestion, conséquence du développement de l'activité en conformité avec le plan d'affaires.

Le résultat d'exploitation ressort à 14 423 K€ contre 11 290 K€ en 2022 (+ 3 133 K€, + 28 %).

Le résultat exceptionnel est déficitaire de 1 507 K€ contre un bénéfice de 6 K€ en 2022. Il comprend notamment des opérations relatives à la régularisation des soldes clients, l'amortissement des immobilisations mises au rebut dans le cadre du réaménagement des locaux du siège, ainsi que des provisions pour travaux sur divers immeubles de rapport.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 3 462 K€ contre 2 905 K€ en 2022.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2023, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 202 529 K€ contre 213 276 K€ fin 2022 (- 10 747 K€).

On relèvera principalement:

A L'ACTIF:

→ La hausse des « Placements des entités d'assurance » de 12 414 K€ répartie principalement entre l'immobilier (+ 3 266 K€) et les autres placements (8 977 K€).

→ La légère diminution des « Placements des autres entités » de 847 K€ en raison de la baisse constatée sur certains placements au 31/12/2023.

→ La forte baisse du poste « Autres créances » pour un montant de 23 K€ correspondant à la fin de la société issue du groupement de fait à fin 2022.

→ Les autres postes du bilan actif restent stables entre 2023 et 2022.

AU PASSIF:

→ L'augmentation des « Capitaux propres du Groupe » à hauteur de 8 456 K€ (capital social, réserves et résultat de l'exercice).

→ Une stabilité des provisions techniques à 158 K€, alors que les provisions pour risques et charges diminuent de 1 524 K€ entre 2023 et 2022.

→ Une diminution de la « dettes envers les entreprises du secteur bancaire » de 2 295 K€ en raison du remboursement d'emprunts.

→ La forte diminution du poste « Autres dettes » de 15 026 K€, en raison principalement de la fin de la convention de groupement de fait et des mouvements de comptes intra-groupes ainsi que des appels de primes compagnies.

DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées h.t	0	0	0			0						
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	0%	0%	0%	0%	0%	0%						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaire h.t de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						0						
Montant total des factures exclues						0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)						Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)					

PATRIMOINE IMMOBILIER

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2023, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants, à 139 266 K€ contre 136 628 K€ fin 2022. Il ressort de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d'apport aux SCI intragroupe), une plus-value latente nette de 63 221 K€, dont 26 839 K€ de plus-values déjà constatées dans les comptes de GALIAN lors de l'apport entre 2009 et 2011 des immeubles aux SCI.

Dans les comptes sociaux des SCI, il ressort donc de la comparaison des valeurs d'expertise et de la valeur nette comptable des immeubles et après déduction des plus-values déjà constatées, une plus-value latente nette de 49 440 K€.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de marge de solvabilité:

→ Le taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)
Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l'entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2023, le MCR s'établit à 12 765 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 191 728 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 502 % (contre 1 481 % estimé à fin 2022).

→ Le taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis)
Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d'assurance et de réassurance d'absorber des pertes significatives et qui donne l'assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu lorsqu'ils arriveront à échéance. Au 31 décembre 2023, le SCR s'établit à 51 059 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 375 % (contre 370 % fin 2022).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AU RAPPORT DE GESTION

Dépenses et charges non déductibles fiscalement
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Activités en matière de recherche et de développement
La Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle n'effectuent pas d'activités de R&D.

Actionnariat des salariés
Aucun salarié ne détient directement ou indirectement de parts dans le capital de la Société. Il est rappelé que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

Filiales, participations et succursales – prise ou cession de participations
En application de l'article L.233-6 C.Com et L.247-1 C.com, nous vous précisons que la Société n'a pas réalisé en 2023 de prise ou de cession de participations.

Montant des prêts interentreprises à moins de deux ans consentis par la société
Aucun prêt de ce type n'a été consenti au cours de l'exercice 2023.

Rachat par la société de ses propres parts sociales – autocontrôle et participations croisées
Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des opérations de rachat par la Société de ses propres actions effectuées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce. Néant.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

La convention suivante a été autorisée au cours des exercices antérieurs par le Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et se s'est poursuivie en 2023:

La convention antérieure concernant les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, les SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOETIE 2 PONTTHIEU, BOCCADOR-KLEBER, 89 BOETIE, PONTTHIEU 4, SAINT-MICHEL, LEPIC, GALIAN Assurances BERRI, MYRON HERRICK et VICTOR HUGO, a eu un effet au cours de l'exercice 2023, à savoir:

1. Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe.

Nature et objet:
La convention a été autorisée par le Conseil d'administration de notre société en date du 18 décembre 2014.

- Celle-ci a pour objet:
→ de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble;
→ d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration;
→ de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe;
→ d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte, en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN. Cette modification permet à GALIAN Assurances, sous

réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le produit d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du groupe est de 264 224€. Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société en a été régulièrement informé pour les besoins de l'établissement de son rapport spécial. L'autorisation donnée a été motivée par le Conseil d'administration au regard de l'intérêt de cette convention pour la société et les conditions financières de ladite convention ont été précisées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Les administrateurs concernés sont les suivants:

- Président du CA: Gérard COL
- PROXIMMO (représentant permanent: Bruno HOUSSIN)
- CHARLES DANIEL IMMOBILIER SAS (représentant permanent: Charles DANIEL)
- CITYA HOREAU COUFFON (représentant permanent: Stéphane GLUCKSMANN)
- CABINET DEVAUX SARL (représentant permanent: Hugues DEVAUX)
- PLANET IMMOBILIER (représentant permanent: Cyril MESSIKA)
- CABINET LACABE (représentant permanent: André LACABE)
- FONCIA AMYOT GILLET (représentant permanent: Jean-Louis VESPERINI)
- DEVICTOR IMMOBILIER (représentant permanent: François-Xavier GUIIS)
- IMMOPROS (représentant permanent: Marion BOLLAERT)
- SAS NICOLAS (représentant permanent: Eric NESSLER)
- AGENCE STRASBOURG IMMOBILIERE (représentant permanent: Jean-Luc PETITPOISSON)

Une convention nouvelle a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 20 décembre 2023 en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce à compter du 1 er janvier 2023. La convention nouvelle concerne les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage.

2. Convention de refacturation intragroupe.

Nature et objet:
La convention nouvelle a été autorisée par le Conseil d'administration de notre société en date du 13 décembre 2023.

La présente convention a pour objet de formaliser les différents services rendus par les Prestataires aux Bénéficiaires ainsi que les modalités d'évaluation de facturation et de paiement de ces services. Les parties se rendent mutuellement des prestations de services dites « de support » des fonctions opérationnelles. Les parties sont également membres d'un groupe TVA au sens des dispositions de l'article 256 C du CGI, dont la société Galian Assurances est le représentant.

Description:
La Société Galian Assurances assure les prestations de services listées ci-dessous pour son propre compte et celui des autres bénéficiaires dont les prestations sont les suivantes:

- Prestations en matière de management;
- Assistance administrative comptable et financière;
- Assistance juridique et conformité;
- Assistance dans le domaine des ressources humaines;
- Prestations d'audit interne
- Prestations en matière d'actuariat (analyse portefeuille, tarification et surveillance du risque, qualité de la donnée)
- Prestations attachées à la direction des risques (contrôle permanent)

La Société Galian Courtage assure les prestations de services listées ci-dessous pour son propre compte et celui des autres bénéficiaires dont les prestations sont les suivantes:

- Assistance en matière informatique (développement et suivie des outils, Maintenance, Suivi des projets, gestion et maintenance du parc informatique, gestion de l'architecture)
- Assistance en matière de marketing et de communication (actions commerciales, animation du réseau, campagne de communication)

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian Assurances a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

- Galian Courtage: 9.407.329,21 €

→ Galian: 22.941,57 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian Courtage a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

→ Galian Assurances: 2.433.775,87 €

→ Galian: 1.878,15 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

→ Galian Assurances: 129.832,25 €

→ Galian Courtage: 486.885,51 €

Les administrateurs concernés sont les suivants:

- Président du CA: Gérard COL
- PROXIMMO
(représentant permanent Bruno HOUSSIN)
- CHARLES DANIEL IMMOBILIER SAS
(représentant permanent: Charles DANIEL)
- CITYA HOREAU COUFFON
(représentant permanent: Stéphane GLUCKSMANN)
- CABINET DEVAUX SARL
(représentant permanent Hugues DEVAUX)
- PLANET IMMOBILIER
(représentant permanent Cyril MESSIKA)
- CABINET LACABE
(représentant permanent: André LACABE)
- FONCIA AMYOT GILLET
(représentant permanent Jean-Louis VESPERINI)
- DEVICTOR IMMOBILIER
(représentant permanent François-Xavier GUIZ)
- IMMOPROS
(représentant permanent: Marion BOLLAERT)
- SAS NICOLAS (représentant permanent: Eric NESSLER)
- AGENCE STRASBOURG IMMOBILIERE
(représentant permanent: Jean-Luc PETITPOISSON)

Les comptes consolidés de GALIAN

BILAN CONSOLIDÉ Actif

POSTE	ACTIFS (EN MILLIERS D'EUROS)	NOTES	2023	2022	VARIATION (MT)
1	Actifs incorporels	21	6 324	6 526	- 202
	- Portefeuille de contrats		-	-	-
	- Autres		6 324	6 526	- 202
2	Placements des entités d'assurance	22	139 084	126 670	12 414
	- Terrains et constructions		63 410	60 145	3 266
	- Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation		450	279	171
	- Autres placements		75 223	66 247	8 977
	Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-	-
3	Placements des autres entités	22	34 479	35 326	- 847
	Titres mis en équivalence		-	-	-
4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	23	-	-	-
5	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	24	1 202	1 479	- 276
	Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire		-	-	-
6	Créances sur les entités du secteur bancaire	25	7 575	7 382	194
7	Autres créances	26	11 101	34 105	- 23 005
8	Autres actifs	27	1 200	684	516
	- Immobilisations corporelles		1 200	684	516
	- Autres		-	-	-
9	Comptes de régularisation - actif	28	1 563	1 103	460
	- Frais d'acquisition reportés		-	-	-
	- Autres		1 563	1 103	460
	Différences de conversion		-	-	-
	TOTAL DE L'ACTIF		202 529	213 276	-10 747

BILAN CONSOLIDÉ Passif

POSTE	PASSIF (en milliers d'euros)	NOTES	2023	2022	VARIATION (MT)
1	Capitaux propres du Groupe	29	159 427	150 971	8 456
	- Capital social ou fonds équivalents		21 957	22 955	- 998
	- Primes		-	-	-
	- Réserves et résultat consolidés		137 470	128 016	9 454
	Intérêts minoritaires		0	0	0
	Passifs subordonnés		-	-	-
2	Provisions techniques brutes	30	8 339	8 497	- 158
	- Provisions techniques vie		-	-	-
	- Provisions techniques non vie		8 339	8 497	- 158
	Provisions techniques en unité de compte		-	-	-
3	Provisions pour risques et charges	31	3 694	5 218	- 1 524
4	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	32	576	750	- 174
	Dettes envers la clientèle des entités du secteurs bancaire		-	-	-
	Dettes représentées par des titres		-	-	-
5	Dettes envers les entités du secteur bancaire	33	8 669	10 913	- 2 245
6	Autres dettes	34	21 789	36 815	- 15 026
7	Comptes de régularisation - passif	35	34	111	- 77
	Différences de conversion		-	-	-
	TOTAL DU PASSIF		202 529	213 276	- 10 747

HORS BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	2023	2022
Engagements reçus	7 557	8 185
- Entreprises d'assurances	7 557	8 185
- Autres entités	-	-
Engagements donnés (1)	12 272 119	11 182 860
- Entreprises d'assurances	12 272 234	11 182 975
- Autres entités	- 115	-115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
Engagements reçus	7 557	8 185
Engagements donnés (1)	12 272 119	11 182 860

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Activités bancaires	Autres Activités	2023	2022	Var en K€	Var en %
1	Primes acquises	43-45-46	41 978				41 978	39 727	2 251	6%
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	44				16 760	16 760	14 778	1 983	13%
3	Autres produits d'exploitation	44	1 573			808	2 381	21 957	- 19 576	-89%
4	Produits financiers nets de charges	39-44	342			1 592	1 934	- 1 372	3 306	-241%
5	Total des produits d'exploitation	38-39-44	43 894			19 161	63 054	75 090	- 12 036	-16%
6	Charges des prestations d'assurance	43	- 6 737				- 6 737	- 4 512	- 2 225	49%
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	43	- 501				- 501	- 478	- 23	5%
8	Charges des autres activités	38	- 202			- 26 763	- 26 965	- 50 624	23 659	-47%
9	Charges de gestion	37	- 14 290			- 137	- 14 428	- 8 186	- 6 242	76%
10	Total des charges d'exploitation	44	- 21 731			- 26 901	- 48 632	- 63 800	15 168	-24%
	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	44	22 163	-	-	- 7 740	14 423	11 290	3 133	28%
	Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition									
	Autres produits nets non techniques								-	
11	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	44	22 163	-	-	- 7 740	14 423	11 290	3 133	28%
12	Transferts intersectoriels	3-38-44	- 13 057			13 057	-	-	-	
13	RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION ECONOMIQUE	44	9 106			5 317	14 423	11 290	3 133	28%
14	Résultat exceptionnel	40					- 1 507	6	- 1 513	-27051%
15	Impôts sur les résultats	41					- 3 462	- 2 905	- 557	19%
	RÉSULTAT NET DES ENTITÉS INTEGRÉES						9 454	8 390	1 063	13%
	Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								-	
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition								-	
	RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ						9 454	8 390	1 063	13%
	Intérêts minoritaires						-	-	-	-
	Résultat net (part du groupe)						9 454	8 390	1 063	13%
	Résultat par action en euros						0,39	0,39		
	Résultat dilué par action (en euros)						0,39	0,39		

Annexes aux comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

COMPTES CONSOLIDÉS

a) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN

b) Fin du groupement de fait

En raison de la restriction jurisprudentielle du champ d'application d'exonération prévue pour les groupements relevant de l'article 261 B du Code Général des Impôts, le Groupe GALIAN a mis en place une nouvelle convention de refacturation intragroupe, ainsi qu'une convention de groupement de TVA.

c) Dépréciation des titres de placements

Conformément à la réglementation en vigueur GALIAN a en 2022 constaté une dépréciation sur des titres investis dans des supports obligataires pour un montant global de 1 622 K€. Au 31 décembre 2023, ces titres se sont appréciés de 825 K€, donnant lieu à une reprise de provision à due concurrence.

d) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN ASSURANCES

e) Fin du groupement de fait

En raison de la restriction jurisprudentielle du champ d'application d'exonération prévue pour les groupements relevant de l'article 261 B du Code Général des Impôts, le Groupe GALIAN a mis en place une nouvelle convention de refacturation intragroupe, ainsi qu'une convention de groupement de TVA.

f) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN COURTAGE

g) Fin du groupement de fait

En raison de la restriction jurisprudentielle du champ d'application d'exonération prévue pour les groupements relevant de l'article 261 B du Code Général des Impôts, le Groupe GALIAN a mis en place une nouvelle convention de refacturation intragroupe, ainsi qu'une convention de groupement de TVA.

h) Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de Galian ont été établis conformément au règlement ANC n° 2020-01. Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances. Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1: méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40% sont mises en équivalence.

Note 2: date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2023.

Note 3: présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels. Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne « Transferts intersectoriels » après le résultat d'exploitation.

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe dans le prolongement des activités assurantielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

Périmètre de consolidation

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société financière	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99%	99,99%
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100,00%	100,00%
SCI MARBEUF	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOETIE 2 PONTIEU	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI BOCCADOR-KLEBER	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI 89 BOETIE	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI PONTIEU 4	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI SAINT MICHEL	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI LEPIC	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI VICTOR HUGO	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI MYRON HERRICK	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI GALIAN Assurances BERRI	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%
SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01%	99,99%

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue la Boétie 75008 Paris.

MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

BILAN

Note 4: frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5: placements

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants: gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les droits de mutation, honoraires et frais accessoires d'acquisition d'immobilisations sont conformément au règlement ANC 2020-01 portés à l'actif.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

(en milliers d'euros)	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles Gros œuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles Façade, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert indépendant.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Conformément à l'article R.343-10 du code des assurances, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable du titre (coût d'acquisition) et la valeur de réalisation (valeur d'inventaire) font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'elles ont un caractère durable.

Lorsque l'entreprise détient des valeurs non amortissables relevant de l'article R.343-10 du code des assurances (SCI), les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré. (Art.123-7-3)

Le caractère durable de la dépréciation s'apprécie en analysant l'ensemble des risques identifiés sur la SCI en fonction de l'horizon de détention considéré.

La stratégie du groupe Galian est de se positionner pour ses SCI sur un horizon de détention minimum de 15 ans. Aucune contrainte juridique n'est, par ailleurs, susceptible de remettre en cause cette intention de détention à cet horizon.

TITRES DE PARTICIPATION

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est

intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

AUTRES PLACEMENTS

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances.

Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs, sont classés à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

→ Titres à revenu fixe (article R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus.

La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur

n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

→ Titres amortissables (article R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus.

Les frais d'acquisition sont portés en charges.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC :

→ lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,

→ lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré :

– lorsque l'organisme n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,

– lorsque l'organisme a l'intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable si cette dernière est inférieure à la valeur comptable.

La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte en fonction de l'horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

→ Actions et autres titres à revenu variable (article R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d'achat, hors intérêts courus et frais d'acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l'article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ; pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l'ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritères :

→ il existait, d'ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêt précédent,

→ le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêt,

→ il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :

- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement,
- l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement,
- les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d'inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flows positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d'investissement selon les modalités suivantes :

→ pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d'un an), la dépréciation correspond à l'intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l'année,

→ pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l'horizon de détention, estimée à partir d'un taux de rendement prudent correspondant à l'horizon de détention majoré d'une prime de risque.

→ Instruments financiers à terme

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d'assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d'intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.
Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L'étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6 : opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.
Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7 : créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 8 : actifs corporels

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes:

(en milliers d'euros)	Méthode d'amortissement	Durée
Agencement, installations	Linéaire	10 ans
Lgiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s'agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : comptes de régularisation

Les postes «comptes de régularisation» actif et passif se composent principalement, des charges constatées d'avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

→ Provisions techniques de l'assurance non-vie

Provision pour primes non acquises

GALIAN Assurances comptabilise une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l'article R 343-7 du Code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.

Provision pour primes acquises non émises

A l'inverse de la provision pour primes émises non acquises, les primes acquises non émises sont les montants de prime restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n'ayant pas fait l'objet d'émission.

Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes:

- La méthode Chain Ladder: Cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d'une cadence des règlements jusqu'à l'obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS
- La méthode fréquence / Cout moyen : Cette méthode consiste à évaluer la charge à l'ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et

du coût moyen des sinistres à l'ultime. Elle est utilisée pour l'évaluation des millésimes récents du produit AXELIS
- La méthode Bornhuetter Ferguson: Cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d'un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l'évaluation des deux derniers millésimes du produit VERSALIS.

Les prévisions de recours sont estimées pour l'ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu'à l'obtention des taux de recours à l'ultime. Les montants des recours à l'ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s'applique également au recours à exercer.
L'estimation des frais d'indemnisation est réalisée à partir d'un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l'ensemble des dossiers toujours en cours y compris les tardifs à laquelle est appliquée un coût d'unité d'œuvre.

Note 12 : provisions

Provision sur risques d'exploitation

Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées dossier par dossier pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

Provisions pour grosses réparations

Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature

Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique à partir des historiques de données.

Note 13 : impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société.
Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : Indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.
Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 415 K€, selon la méthode de la «juste valeur».

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2023 est estimée à 791 K€ selon les hypothèses suivantes:

- méthode des unités de crédit projetées
- taux d'actualisation: 3,3 %;
- tables de mortalité: TH 00-02 et TF 00-02;
- turn-over: faible jusqu'à 55 ans;
- taux de revalorisation des salaires: 2 % constant;
- départ volontaire à la retraite au taux plein; droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 69 %.

Le montant de l'engagement non couvert par l'externalisation est de 375 K€.

Note 15 : Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014.

La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 16 : Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.
La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1er janvier.
Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 17 : produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré/ Premier sorti ».

Note 18 : charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1. Segmentation des charges en :

→ **frais directs** : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions...),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance...),
- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres...),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements...).

→ **frais indirects** : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destinations analytiques, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.

2. Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 19 : charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation figurent en résultat exceptionnel.

CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Note 20 : changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission de garantie financière de GALIAN, les activités du groupe GALIAN sont depuis 2018 portées par une entité à dominante Assurance.
A ce titre les comptes consolidés du groupe GALIAN sont désormais présentés en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Cf. Faits marquant de l'exercice p. 46

BILAN

Note 21: actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2022	Augmentation	Diminution	2023
Immobilisations en cours	768	5 013	4 727	1 054
Logiciels	16 354	2 193	54	18 494
Autres actifs incorporelles	-	-	1	163
Valeur brute	17 123	7 206	4 782	19 711
Logiciels	- 10 596	2 790	-	- 13 386
Immobilisations incorporelles	-	-	- 507	-
Amortissements et provisions	- 10 596	2 790	- 507	- 13 386
Valeur nette	6 526	9 996	4 275	6 324

En 2023, GALIAN Courtage a développé en interne pour 2.193 K€ de logiciel.

Note 22: placements (postes 2 et 3 de l'actif)

PLACEMENTS DES ENTITÉS D'ASSURANCES (POSTE 2 DE L'ACTIF).

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	2023		
			Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	63 410		63 410	120 942	57 532
Placement dans les entités liées	450		450	450	-
Actions et titres à revenu variable		-	-		-
Parts d'OPCVM actions	5 000		5 000	5 373	373
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 432	61	15 492	15 123	- 369
Parts d'OPCVM monétaires et obligataires	46 042	-	46 042	43 994	- 2 048
Autres placements	8 750	-	8 750	8 750	-
TOTAL DES PLACEMENTS	139 084	61	139 144	194 632	55 488
Total des placements cotés	75 223	61	75 284	73 240	- 2 044
Total des placements non cotés	63 410	-	63 410	121 392	57 532
Part des placements d'assurance Vie	-	-	-	-	-
Part des placements d'assurance non Vie	-	-	-	-	-

PLACEMENTS DES AUTRES ENTITÉS (POSTE 3 DE L'ACTIF)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Placement dans les entités liées	998		998	998	-
Actions et titres à revenu variable			-		-
Parts d'OPCVM actions			-		-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires et obligataires	22 408	- 797	21 610	21 658	749
Autres placements	11 870	-	11 870	11 870	-
TOTAL DES PLACEMENTS	35 277	- 797	34 479	34 527	749
Total des placements cotés	34 278	- 797	33 481	33 529	749
Total des placements non cotés	998	-	998	998	-

Note 23: part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Provisions techniques Vie	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	-	-
- Provisions pour primes non acquises	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	-	-

Note 24: créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)			2023	2022
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Primes restant à émettre	617	-	617	466
Clients	464	-	464	861
Intermédiaires d'assurances	75	-	75	142
Autres débiteurs divers	1	-	1	1
Autres créances	540	-	540	1 004
Créances nées d'opérations de réassurance	45	-	45	9
TOTAL	1 202	-	1 202	1 479

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 25: créances sur les entités du secteur bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)			2023	2022
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Entités d'assurance - avoirs en banque	4 034		4 034	2 486
Autres entités - avoirs en banque	3 541		3 541	4 896
TOTAL	7 575	-	7 575	7 382

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.

Note 26: autres créances (poste 7 de l'actif)

			2023	2022
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Entités d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	42		42	52
- Etat, organismes sociaux	208		208	200
- Impôts différés	-		-	-
- Créances douteuses	5 222	- 3 201	2 021	350
- Sociétaires défaillants et sortants				
- Autres créances - Débiteurs divers	44		44	21 355
Total des créances détenues par les entités d'assurances	5 516	- 3 201	2 315	21 956
Autres entités				
- Personnel et comptes rattachés	68		68	115
- Etat, organismes sociaux	241		241	1 512
- Impôts différés	866		866	813
- Autres créances	8 447	- 836	7 611	9 709
Total des créances détenues par les autres entités	9 603	- 817	8 786	12 149
TOTAL	15 119	- 4 018	11 101	34 105

Tableau de ventilation des créances par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	De un a cinq ans	À plus de cinq ans
Entités d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	42	42		
- État, organismes sociaux	208	208		
- Impôts différés	-			-
- Créances douteuses GF	2 021	2 021		
Autres créances - Débiteurs divers	44	44		
Total des créances détenues par les entités d'assurances	2 315	2 315	-	-
Autres entités	-	-		
- Personnel et comptes rattachés	68	68		
- État, organismes sociaux	241	241		
- Impôts différés	866			866
- Autres créances	7 611	7 611		
Total des créances détenues par les autres entités	8 786	7 920	-	866
TOTAL	11 101	10 234	-	866

Tableau de ventilation du poste autres créances par entreprise détentrice

(en milliers d'euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies	-	622		622
Créances clients	28	7 380	268	7 675
Débiteurs divers	4	12		16
Comptes inter-compagnies			132	132
Valeur brute 2023	32	8 014	399	8 445
Dépréciation	-	-817	-19	-836
Valeur nette 2023	32	7 197	381	7 610
Valeur nette 2022	38	8 495	1 176	9 709

Note 27: autres actifs (poste 8 de l'actif)

(en milliers d'euros)			2023	2022
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Dépôts et cautionnements	15		15	15
Autres immobilisations corporelles	1 745	- 921	825	670
Constructions	248	- 222	27	180
Aménagements divers	9	- 4	5	13
Matériel de bureau	941	- 568	373	374
Mobilier de bureau	547	- 127	420	102
Immobilisations corporelles en cours	361		361	-
TOTAL	2 121	- 921	1 200	684

Entités d'assurance

(en milliers d'euros)			2023
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Dépôts et cautionnements	-		-
Autres immobilisations corporelles	849	- 565	285
Constructions	248	- 222	27
Aménagements divers	9	- 4	5
Matériel de bureau	234	- 221	13
Mobilier de bureau	358	- 117	240
TOTAL	849	- 565	285

Autres entités

(en milliers d'euros)			2023
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Dépôts et cautionnements	15		15
Autres immobilisations corporelles	896	- 356	540
Constructions	-	-	-
Aménagements divers	-	-	-
Matériel de bureau	706	- 347	360
Mobilier de bureau	190	- 10	180
Immobilisations incorporelles en cours	361		361
TOTAL	1 272	- 356	915

Note 28: compte de régularisation – actif (poste 9 de l'actif)

(en milliers d'euros)				2023	2022
	Non Vie	Vie	Autres activités	Total	Total
- Intérêts et loyers courus non échus	132		126	259	461
- Frais d'acquisition reportés			-	-	-
- Charges constatées d'avance	329		909	1 238	594
-Décote/surcote	61			61	48
- Autres comptes de régularisation – actif			6	6	1
TOTAL	522	-	1 041	1 563	1 103

Note 29: capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres de l'entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2021	23 846	-	112 182	7 444	-	-	-	-	143 472
Mouvements sur l'année N	- 891	-	7 444	946	-	-	-	-	7 500
- Affectation du résultat N-1			7 444	- 7 444					-
- Résultat N				8 390					8 390
- Variation de capital	- 891								- 891
- Versement du dividende									-
- Écarts de conversion									-
- Primes d'émission et autres									-
-Autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2022	22 955	-	119 626	8 390	-	-	-	-	150 972
Mouvements sur l'année N	- 998	-	8 390	1 063	-	-	-	-	8 456
- Affectation du résultat N-1			8 390	- 8 390					-
- Résultat N				9 454					9 454
- Variation de capital	- 998								- 998
- Versement du dividende									-
- Écarts de conversion									-
- Primes d'émission et autres									-
- Autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2023	21 957	-	128 017	9 454	-	-	-	-	159 428

Note 30: provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Règlement sur sinistres antérieurs	Boni()/mali() sur sinistres antérieurs	Dotation sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie	-	-	-	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Provisions techniques non Vie	8 497	-6 478	-676	6 996	8 339
- Provisions pour primes non acquises	81	-81		119	119
- Provision pour sinistres à payer	16 376	-6 561	-1 631	8 561	16 745
- Prévision de recours	-10 683	2 924	-811	-2 954	-11 525
- Provision pour chargement de gestion	2 723	-2 760	1 766	1 271	3 000
- Provisions pour sinistres	8 416	-6 397	-676	6 877	8 220
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL	8 497	-6 478	-676	6 996	8 339

Note 31: provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Provision pour risques et charges et passifs éventuels (poste 3 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise / utilisation	Situation à la clôture
Fonds pour risques bancaires généraux	-		-	-
Créance produite	694		132	561
Sinistres supérieurs à la garantie financière	-		-	-
Sinistres éventuels	-		-	-
-Provision pour charges d'exploitation	1 243	405	242	1 405
Provision pour créances douteuses Cotisations garantie financière	1 441	46	721	766
Provision sur risques exceptionnel	484	105	484	105
Impôts différés	1 052	4	561	495
Provision pour impôts	-		-	-
Autres provisions	305	206	149	362
TOTAL	5 218	766	2 290	3 694

Provision pour dépréciation (postes 1,2,3 et 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise/ utilisation	Situation à la clôture
Actifs incorporels	-	-	-	-
- Placements dans les entités d'assurances	-	-	-	-
- Placements des autres entités	1 622	-	825	797
Placements	1 622	-	825	797
- Autres créances des entités d'assurance: Créances douteuses garantie financière	3 592	-	391	3 201
- Autres créances des autres entités: autres créances	755	150	68	836
Autres postes de l'actif	4 347	150	459	4 037
TOTAL	5 969	150	1 284	4 835

Note 32: dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dettes nées d'opérations d'assurance	576	727
- Assurés	544	453
- Autres dettes	32	274
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	23
- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
- Autres dettes	-	23
TOTAL	576	750

Note 33: Autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Entités d'assurance	5 917	3 784
- Fonds de garantie	-	-
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-
- Personnel et comptes rattachés	1 406	1 208
- Etat et organismes sociaux	1 303	1 130
- Fournisseurs	1 046	892
- Dettes diverses	2 162	554
Autres entités	15 872	33 031
- Fonds de garantie	-	-
- Dépôts et cautionnements reçus	560	601
- Personnel et comptes rattachés	1 739	1 404
- État et organismes sociaux	4 233	1 763
- Fournisseurs	571	250
- Dettes diverses	8 768	29 013
TOTAL	21 789	36 815

Tableau de ventilation des dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un a cinq ans	A plus de cinq ans
Entités d'assurance	5 917	5 917		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-		
- Personnel et comptes rattachés	1 406	1 406		
- Etat et organismes sociaux	1 303	1 303		
-Fournisseurs	1 046	1 046		
-Dettes diverses	2 162	2 162		
Autres entités	15 872	15 872		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	560	560		
- Personnel et comptes rattachés	1 739	1 739		
- Etat et organismes sociaux	4 233	4 233		
-Fournisseurs	571	571		
-Dettes diverses	8 768	8 768		
TOTAL	21 789	21 789		

Note 34: dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Entités d'assurance	8 574	10 728
- Dettes envers les établissements de crédit	8 574	10 728
Autres entités	95	185
- Dettes envers les établissements de crédit	95	185
TOTAL	8 669	10 913

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l'acquisition des immeubles des SCI. L'échéance de ces dettes est répartie comme suit:

(en milliers d'euros)	moins de 1 an	plus de 1 an		
Entités d'assurance	2 192	6 233	127	8 574
- Dettes envers les établissements de crédit	2 192	6 233	127	8 574
Autres entités	95	-	-	95
- Dettes envers les établissements de crédit	95	-		95
TOTAL	2 287	6 233	127	8 669

Note 35: comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Entités d'assurance	13	20
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Décote/surcote	-	-
- Autres	13	20
Autres entités	21	91
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d'avance	-	-
- Autres	21	91
TOTAL	34	111

Note 36: Engagements reçus et donnés

Engagements comptabilisés

(en milliers d'euros)	2023	2022
Engagements donnés	12 272 119	11 182 860
Garantie Financière Agents Immobiliers	12 234 380	11 150 620
Garantie Financière Courtiers	30 005	31 740
Garantie financière actives	12 264 385	11 182 360
Engagements sur titres	7 734	500
Engagements reçus	7 557	8 185
CTG GF caution bancaire	175	250
CTG GF caution hypothécaire	7 203	7 756
CTG SIAGI	179	179

Depuis le retrait d'agrément de GALIAN en tant que société de financement et le transfert de l'activité à GALIAN Assurances, les engagements de garantie financière sont assimilés à des capitaux sous risque. Ils n'ont donc normalement plus à apparaître en engagement hors bilan. Toutefois, afin de permettre le suivi de cet indicateur, les engagements de garantie données sur les garanties financières actives sont maintenues.

- À l'égard des dirigeants
Néant.
- À l'égard des entreprises liées
Néant.
- À l'égard des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
Néant.

COMPTE DE RÉSULTAT

Note 37: charges de gestion (poste 9 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)		2023	2022
	Non Vie	Vie	Total
Participation aux résultats	- 65		- 65
Frais d'acquisition	- 2 451		- 2 451
Frais d'administration	- 7 658		- 7 658
Autres charges techniques	- 4 010		- 4 010
Participation des salariés et intéressement	- 106		- 106
Charges de gestion	- 14 290		- 14 290

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie « Méthodes et règles d'évaluation », note 19.

Note 38: autres produits et charges non techniques (postes 5, 8, 12 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)			2023	2022
	Vie	Autres activités	Total	Total
Autres produits non techniques	1 573	17 568	19 141	36 734
Commissions et report de commissions	-	12 975	12 975	11 483
CA SCI	-	3 786	3 786	3 295
Production immobilisée	-	586	586	575
Autres produits d'exploitation	945	38	983	20 473
Reprises de provisions	628	184	813	909
Autres charges non techniques	- 202	- 26 763	- 26 965	- 50 624
Honoraires et services extérieures	-	- 11 213	- 11 213	- 36 732
Impôts et taxes	-	- 1 693	- 1 693	- 1 539
Charges de personnel	-	- 10 991	- 10 991	- 10 105
Autres charges d'exploitation	- 202	- 10	- 212	- 253
Dotations aux amortissements et provisions	-	- 2 856	- 2 856	- 1 995
Sous-total	1 371	-	- 9 195	- 7 824
Transferts intersectoriels	- 13 057	13 057	-	-
TOTAL	- 11 686	-	3 862	- 7 824

Note 39: produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)		2023	2022
	Vie	Total	Total
Revenus des placements	673	673	298
Autres produits des placements	13	1 486	206
Profits provenant de la réalisation des placements	109	230	3
Produits des placements	794	2 388	507
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 378	- 378	- 172
Autres charges de placements	- 74	- 76	- 1 708
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
Charges des placements	- 452	- 454	- 1 879
TOTAL	342	1 934	- 1 372

Note 40: résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits exceptionnels	952	3 996
Produits exceptionnels divers	221	3 395
Reprises de provision exceptionnelles	731	602
Charges exceptionnelles	-2 459	-3 991
Charges exceptionnelles diverses	-1 880	-2 646
Dotations aux provisions exceptionnelles	-579	-1 345
Résultat exceptionnel	- 1 507	6

Note 41: impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31/12/N (en milliers d'euros)	Base	2023
Impôts sur les sociétés théorique	- 14 364	- 3 591
Base 25%	- 14 364	- 3 591
Contribution Additionnelle 3,3%	- 2 828	- 93
Impact des différences permanentes	- 1 460	- 384
Impôts sur exercices antérieurs		-
Impôts différés		614
Crédit d'impôt		- 7
Total		- 3 462

(en milliers d'euros)	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé passif				-102	-102
Base d'impôt différé actif	15	2 514	2 529		2 529
Total des bases d'impôts différés	15	2 514	2 529	-102	2 427
Impôt différé de base	4		4	-26	627
Impôt différé impact changement taux sur immeubles					-1 254
Impôt différé	4		4	-631	-627
Résultat net de l'exercice	717	9 571	10 288	-834	9 454
Impôt sur les sociétés en compte	325	3 751	4 076	-614	3 462
Résultat avant impôt	1 042	13 322	14 364	-1 448	12 916
Retaitements fiscaux		1 460	1 460	1 444	2 904
Résultat fiscal	1 042	14 782	15 823	-4	15 823
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	260	3 792	4 051		4 051
Taux moyen d'imposition	25,00%	25,65%	25,60%		0
Correction impact intégration fiscale	61	-33	28		28
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	321	3 759	4 078		4 078
IS sur exercices antérieurs					16
Crédit d'impôt		-7	-7		-7
Impôt sur les sociétés en compte	325	3 752	4 075	-631	3 462

Note 42: honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BURETTE	MAZARS	TOTAL
Audit (Certification des comptes) Donnée HT	132	15	147
Galian	9	15	24
Galian assurances	103		103
Galian courtage	20		20
Autres prestations	-	-	-
Galian			-
Galian assurances			-
Galian courtage			-
TOTAL	132	15	147

COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Note 43: compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6, 7 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Var en €	Var en %
Primes acquises	41 978	- 501	41 477	39 249	2 228	0
Primes émises	42 017	- 501	41 516	39 161	2 355	0
Variation des primes non acquises	- 38	-	- 38	88	- 126	-144%
Part du compte technique dans les produits nets des placements	97		97	86	10	12%
Autres produits techniques			-		-	
Charges des sinistres	- 6 737	-	- 6 737	- 4 512	- 2 225	49%
Prestations et frais payés	- 6 934	-	- 6 934	- 5 158	- 1 776	34%
Charges des provisions pour sinistres	196	-	196	645	- 449	-70%
Charges des autres provisions techniques			-		-	
Participation aux résultats	- 65	-	- 65	- 98	33	
Frais d'acquisition et d'administration	- 10 109	-	- 10 109	- 6 221	- 3 889	63%
Frais d'acquisition	- 2 451		- 2 451	59	- 2 511	
Frais d'administration	- 7 658		- 7 658	- 6 280	- 1 378	22%
Commissions reçues des réassureurs	-		-	-	-	
Autres charges techniques	- 4 010	-	- 4 010	- 1 860	- 2 151	116%
Variation de la provision pour égalisation	-		-	-	-	
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	21 153	- 501	20 652	26 645	- 5 993	-22%
Participation des salariés	-		-		-	
Produits nets des placements hors part du compte technique	342		342	62	280	
Résultat de l'exploitation	21 495	- 501	20 994	26 707	- 5 713	-21%
Transferts intersectoriels	- 13 057		- 13 057	- 17 979	4 922	
Résultat de l'exploitation économique	8 439	- 501	7 937	8 728	- 790	-9%

Note 44: compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Chiffres d'affaires	16 760	14 778
Autres produits d'exploitation	808	19 856
Honoraires et services exterieures	- 11 213	- 36 732
Impôts et taxes	- 1 693	- 1 539
Charges de personnel (y compris participation)	- 11 128	- 10 135
Charges de gestion diverses	- 10	- 9
Dotations aux amortissements et provisions	- 2 856	- 1 995
Résultat d'exploitation avant produits financiers	- 9 332	- 15 776
Produits financiers nets de charges	1 592	- 1 434
Résultat de l'exploitation	- 7 740	- 17 209
Transferts intersectoriels	13 057	17 979
Résultat de l'exploitation économique	5 317	770

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES

Note 45: ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2023	2022
Caution	41 750	39 493
Perte financiere	229	234
Dommages corporels	-	-
TOTAL	41 978	39 727

Note 46: ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

Non VIE (en milliers d'euros)	2023	2022
France	41 978	39 727
TOTAL	41 978	39 727

Note 47: ventilation des charges des provisions techniques par nature de garantie

Non VIE (en milliers d'euros)	2023	2022
Caution	200	646
Perte financiere	- 5	- 1
Dommages corporels	-	-
TOTAL	196	645

AUTRES INFORMATIONS

Note 48: Rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des indemnités allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 558 182 € en 2023. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 49: Entreprises liées

Aux 31 décembre 2023, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 50: Effectif

	2023
Effectif moyen à temps plein	197
- dont direction	2
- dont cadres	149
- dont non cadres	46

La masse salariale brute 2023 s'élève à 11 538 730 €.

Les comptes sociaux de GALIAN

Au 31 décembre 2023, le résultat net de l'exercice de GALIAN est bénéficiaire de 717 K€ contre un déficit de 1118 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 40 K€ contre 20 K€ en 2022.

On constate notamment que :

→ Les produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'élèvent à 617 K€ contre 104 K€ en 2022. Ils correspondent à la refacturation de frais de conseil externe.

→ Les charges d'exploitation s'élèvent à 656 K€ contre 123 K€ en 2022, pour les mêmes raisons que celles exposées ci-dessus.

Le résultat financier est bénéficiaire de 1 081 K€ contre un déficit de 1 489 K€ en 2022, soit une augmentation de 2 571 K€.

On constate notamment que :

→ Les produits financiers s'élèvent à 1 081 K€ contre 133 K€ pour l'exercice précédent, soit un écart de 949 K€ qui s'explique essentiellement par la reprise de provisions pour dépréciation de fonds obligataires (825 K€) ainsi que par la hausse des rendements des comptes et dépôts à terme sur l'exercice.

→ Les charges financières sont nulles en 2023 contre un déficit de 1 622 K€ l'exercice précédent, situation liée à la dépréciation des fonds obligataires qui trouve son origine dans la hausse des taux d'intérêts.

Le résultat exceptionnel est nul en 2023 contre un bénéfice de 47 K€ en 2022.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices de l'exercice est une charge de 325 K€ contre un produit de 344 K€ en 2022.

BILAN ACTIF

Poste	Bilan - Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023			31/12/2022	Variation
			Brut	Amort, Prov	Net	Net	Net
1	Capital souscrit - non appelé						
	Immobilisations incorporelles:						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, brevets, licences, logiciels						
2	Immobilisations corporelles:	1	1		1	1	
	Terrains		1		1	1	
	Constructions						
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
	Autres						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
3	Immobilisations financières (2):	1, 2	140 223	-797	139 426	134 553	4 872
3.1	Participations	1	120 943		120 943	120 694	250
3.2	Créances rattachées à des participations	1	630		630	398	232
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
3.3	Autres titres immobilisés	1, 2	18 650	-797	17 852	13 461	4 391
	Prêts	1,2					
3.4	Dépôts et cautionnements	1, 4	1		1	1	
	ACTIF IMMOBILISÉ	1, 2, 4	140 224	-797	139 426	134 554	4 872
	Stocks et en-cours						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	En cours de production [biens et services]						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3):						
4	Créances clients et comptes rattachés	4					
5	Autres créances	4	3 917		3 917	2 932	986
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement:						
	Actions propres						
	Autres titres						
6	Instruments de trésorerie	3				11 063	-11 063
7	Disponibilités		1 532		1 532	698	834
	Charges constatées d'avance (3)	5	6		6	21	-16
	ACTIF CIRCULANT		5 455		5 455	14 714	-9 259
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	Primes de remboursement des emprunts						
	Ecart de conversion Actif						
	TOTAL GENERAL		145 679	-797	144 882	149 268	-4 387

BILAN PASSIF

Poste	Bilan – Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
1	Capital	8	21 957	22 955	-998
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves:				
	Réserve légale		5 813	5 813	0
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 379	1 379	0
	Autres réserves		105 794	106 912	-1 118
2	Réserves	8	112 986	114 104	-1 118
	Report à nouveau				
3	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		717	-1 118	1 835
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		135 660	135 941	-281
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES				
	Provisions pour risques				
4	Provisions pour charges	8ex	6 358	6 358	0
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 358	6 358	0
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
5	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9	12	6 484	-6 472
	Avances et acomptes reçues sur commandes en cours				
6	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	9	150	62	88
7	Dettes fiscales et sociales	9	2 613	335	2 278
8	Autres dettes	9	87	87	0
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
9	DETTES (I)	9	2 863	6 969	-4 106
	TOTAL GÉNÉRAL		144 882	149 268	-4 387

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

Poste	Compte de résultat social en liste (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022	Variation
	Ventes de marchandises				
	Production vendue [biens et services]		617		617
	Chiffre d'affaires net		617	0	617
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subvention d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		0	102	-102
	Autres produits		0	3	-3
1	PRODUITS D'EXPLOITATION	7,11	617	104	512
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes		-656	-124	-532
	Impôts, taxes, versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Sur immobilisations: dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations: dotations aux provisions				
	Sur actif circulant: dotations aux provisions				
	Pour risques et charges: dotations aux provisions				
	Autres charges				
2	CHARGES D'EXPLOITATION	7	-656	-124	-532
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-40	-20	-20
	Produits financiers de participations (3)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		216	114	102
	Autres intérêts et produits assimilés		2	15	-14
	Reprises sur provisions et transferts de charges		825	0	825
	Différences positives de change				0
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		39	3	36
	PRODUITS FINANCIERS		1 081	133	949
	Dotations financières aux amortissements et provisions		0	-1 622	1 622
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement				
	CHARGES FINANCIERES		0	-1 622	1 622
	RÉSULTAT FINANCIER		1 081	-1 489	2 571
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		1 042	-1 509	2 551
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	49	-49
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	0	49	-49
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	-2	2
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
4	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	0	-2	2
5	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	0	47	-47
	Participation des salariés aux résultats (v)				0
	Impôts sur les bénéfices (vi)		-325	344	-669
	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		717	-1 118	1 835

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS
CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE GALIAN

Nature des indications	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	26 209	25 232	23 846	22 955	21 957
PS1 (ex Parts sociales de base)	10 674	10 304	9 771	9 433	9 048
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	15 535	14 929	14 075	13 522	12 909
Parts sociales d'investissement					
Nombre de parts sociales de base à 40 €	267	258	244	236	226
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	10 220	9 821	9 260	8 896	8 493
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires				0	617
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	564	9	99	-1 462	217
Impôts sur les bénéfices	-108	-52	-65	346	-325
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	672	-52	-8	-1 118	717
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,06	- 0,01	0,00	0,12	0,18
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,06	- 0,01	- 0,00	0,12	0,08
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

Annexes aux
comptes
annuels

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03, modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants:

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une pro-

vision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement. Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant:

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode «premier entré premier sorti». La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

- Provision pour risques exceptionnels: Cette provision a un caractère exceptionnel.
- Provision pour impôts différés: Ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.

Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine. À ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchan-

gée pour les sociétés bénéficiaires mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1: Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1			1
Immobilisations financières	134 553	5 670		140 223
Participations	120 694	250		120 943
Créances rattachées à des participations	398	232		630
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15 064	3 566		18 650
Prêts				
Dépôts et cautionnements	1			1
Total	136 176	4 047		140 224

Note 2: Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	1 622		825	797
Provisions - OPCVM Monétaires ou obligataires	1 622		825	797
S/D autres obligations (invest)		-		-
Total	1 622		825	797

Note 3: Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation (en milliers d'euros)	POSTE ACTIF	VALEUR BRUTE* (A)	CREANCES RATTACHÉES (B)	PROVI-SION POUR DÉPRÉCIA-TION (C)	VALEUR D'ACTIF (D=A+B+C)	PLUS - VALUES LATENTES (E)	MOINS - VALUES LATENTES (F)	VALEUR DE RÉA-LISATION (G=A+E-F)
Comptes à terme								
Créances sur les établissements de crédits - à terme	6							
Obligations		-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables		-	-	-	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées		-	-	-	-	-	-	-
Obligations								
Titres de créances négociables		-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3							
Actions		-	-	-	-	-	-	-
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		18 650		-797	17 852	15	797	17 867
Certificats d'association		-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	18 650		-797	17 852	15	797	17 867
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1	998			998			998
Part dans les entreprises liées	3.1	119 945			119 945	65 055		185 000
TOTAL		139 593		-797	138 795	65 070	797	203 866

Note 4: État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	1	1	
Créances Client et Comptes rattachés	-	-	
Autres créances	3 917	3 917	
Total	3 918	3 918	

Note 5: Charges constatées d'avance incluses dans les postes du bilan

Cette rubrique contient l'amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6: Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	2023
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Instruments de trésorerie	
Disponibilités	

Note 6ex: Charges à répartir

Néant.

Note 7: Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)

Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe

Dans le cadre du groupement de TVA et de la convention de refacturation établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services, entre les sociétés, GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2023.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Entreprises liées
Produits d'exploitation	617	617
Charges d'exploitation	-656	
Dont autres achats et charges externes	-656	

Note 8: Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)

Au 31/12/2023 la composition du capital est détaillée comme suit:

- Parts sociales 1: 226 190 parts de valeur unitaire de 40€
- Parts sociales 2: 322 728 parts de valeur unitaire de 40€

Le capital s'élève donc à 21956 699€.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice		
- Parts sociales de base	235 806	40€
- Parts sociales de garantie	338 059	40€
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		
- Parts sociales de base	226 190	40€
- Parts sociales de garantie	322 728	40€

1. VARIATION DU CAPITAL SOUSCRIT

NATURE DU CAPITAL SOUSCRIT (en milliers d'euros)	POSTE PASSIF	31/12/2022	VARIATIONS	31/12/2023
Capital social de base				
Capital social d'investissement				
Capital social de base non participant		1		1
Capital social de garantie				
Parts sociales 1		9 432	-385	9 048
Parts sociales 2		13 522	-613	12 909
CAPITAL SOUSCRIT	1	22 955	-998	21 957

2. VARIATION DES RÉSERVES

NATURE DES RÉSERVES (en milliers d'euros)	POSTE PASSIF	31/12/2022	VARIATIONS*	31/12/2023
Réserve légale		5 813		5 813
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379		1 379
Réserve facultative		106 912	-1 118	105 794
Réserves	2	114 104	-1 118	112 986
Report à nouveau				
Réserves et report à nouveau		114 104	-1 118	112 986

* Affectation du résultat 2022

Note 8ex: Provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	6 358			6 358
Provisions pour dépréciation				
TOTAL	6 358			6 358

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles.

Note 9: État des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	De un a cinq ans	A plus de cinq ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5	5		
Fournisseurs	150	150		
Intérêts courus	7	7		
Dettes fiscales et sociales	2 613	2 613		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	87	87		
- Surcote/Décote				
- Créiteurs divers	1	1		
- Créiteurs clients	86	86		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 863	2 863		

Note 10: Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d'euros)	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	29	29
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11: Produits d'exploitation (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Chiffre d'affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Charges refacturées	617	102
Reprise FRBG		
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	617	102
Diff reglt societaires		
Difference de reglement societaires		3
Autres produits		3
Produits d'exploitation	617	104

*Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, et les SCI non soumises à TVA.

Note 12 : Résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits exceptionnels sur opération de gestion		49
Charges exceptionnelles		-2
Résultat exceptionnel		XX

Note 13 : - Impôts sur les bénéfices - intégration fiscale (poste 6 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	GALIAN social
Base d'impôt différé actif	
Base d'impôt différé passif	
Total des bases d'impôts différés	
Impôt différé de base	
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	
Impôt différé	
Résultat net de l'exercice	717
Impôt sur les sociétés en compte	-325
Résultat avant impôt	1 042
RETAITEMENTS FISCAUX	
Résultat fiscal	1 042
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	260
Taux moyen d'imposition	25,00%
Correction impact intégration fiscale	65
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	325
IS sur exercices antérieurs	
Impôt sur les sociétés en compte	325

Note 14: Engagements hors bilan

Néant

Note 15: Effectifs

Néant

Note 16 : Filiales et participations

Filiales et participations <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'Affaires Hors Taxes	Résultat	Dividendes
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 PARIS	103 126	51 141	99,99%	109 794 990	109 794 990	-	-	41 978 999	7 189 042	0
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 PARIS	5 000	4 377	100,00%	10 150	10 150	-	-	32 708	1 103	0
SCI MARBEUF	5 641	-12	0,01%	0,010	0,010	-	-	321	86	
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	14 830		0,01%	0,010	0,010	-	-	983	351	
SCI BOETIE 2 PONTHIEU	9 900	-549	0,01%	0,010	0,010	-	-	574	166	
SCI BOCCADOR-KLEBER	9 000		0,01%	0,010	0,010	-	-	893	525	
SCI PONTIEU 4	800	-66	0,01%	0,001	0,001	-	-		-90	
SCI SAINT MICHEL	2 800		0,01%	0,001	0,001	-	-	112	47	
SCI LEPIC	1 900		0,01%	0,001	0,001	-	-	83	52	
SCI VICTOR HUGO	7 700	-555	0,01%	0,001	0,001	-	-	314	135	
SCI MYRON HERRICK	9 224		0,01%	0,001	0,001	-	-	436	163	
SCI GALIAN Assurances BERRI	6 150	-94	0,01%	0,001	0,001			239	72	
SCI 89 BOETIE	17 164	-247	0,01%	0,010	0,010	-	-	257	-227	
SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII			0,01%	0,001	0,001					
Les SCI sont domiciliées 89 rue la Boétie à Paris										
2. Autres filiales ou participations										
CPI - BIEN ICI				998	998					

Note 17:Rémunération des mandataires sociaux

La société n’a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l’exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur ont été accordé en 2023.

Note 18: Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l’exercice 2023 s’élèvent à 29 080 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

→ Cabinet Mazars: 15 035 € hors taxes

→ Cabinet Sec Burette: 14 045 € hors taxes

Note 19: Comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89 rue La Boétie 75008 Paris.

Annexe sur le Gouvernement d'entreprise

I. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'administration et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général, ce dernier assumant la direction générale de la société.

II. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Monsieur Gérard COL, exerçant le mandat de Président du Conseil d'administration au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Président du Conseil d'administration dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE :

- Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIERE ANNECIENNE « 2A »
- Gérant de la SC CHM Holding
- Gérant de la SCI COURLIS
- Gérant de la SCI GENEVE 59
- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS

Et également co-gérant de :

- SCI BOETIE 2 PONTHEIU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEIU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN Assurances PATRIMOINE VII

Monsieur Alain LEDEMAY, exerçant le mandat de Directeur Général au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Directeur Général dans les sociétés GALIAN et GALIAN COURTAGE, est également co-gérant des :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOETIE 2 PONTHEIU
- SCI BOCCADOR-KLEBER
- SCI 89 BOETIE
- SCI PONTHEIU 4ème
- SCI SAINT MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN Assurances PATRIMOINE VII

Madame Marion BOLLAERT exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de la SARL IMMOBILIER
- Gérante SCI KAMARA

Monsieur Charles DANIEL exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de la SAS CHARLES DANIEL IMMOBILIER

Monsieur Hugues DEVAUX exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Représentant permanent auprès de GALIAN du président de SERVIC DEVAUX

Monsieur Stéphane GLUCKSMANN exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Gérant de Citya Horeau Couffon
- Gérant de Citya Native Chalons-en-Champagne
- Gérant de Citya Native Laon
- Gérant de Citya Quimper
- Président d'Interface Services Habitat Conseil
- Gérant de SCSB

- Gérant de CFI
- Gérant de Citya Beluga
- Gérant de Citya Belvia Toulouse
- Directeur général Cabinet de Gestion Dalbera
- Directeur général Cabinet Mari
- Président Modern'imm Gestion Immobilière

Monsieur François-Xavier GUIES, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de Guis Immobilier
- Président de Devictor Immobilier
- Vice-Président SCEA VALDEZE
- Gérant de la Holding FX GUIES
- Gérant Cabinet LAGIER
- Gérant Cabinet ADEQUAT
- Gérant EARL LA FAYANCE
- Gérant SCI LA FAYANCE
- Gérant SCI VICTOR
- Gérant SCI GUICHARD
- Co-Gérant SARL CBG
- TUP avec GUIES
- Maire de la Tour d'Aigues

Monsieur Bruno HOUSSIN exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration et Secrétaire Général de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de la Société PROXIMMO SARL
- Gérant de la SARL MJH
- Gérant de la SARL PRO-INVEST
- Administrateur ESI BUSINESS EXECUTIVE

Monsieur André LACABE exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de SAS Cabinet LACABE
- Gérant de la SCI SERMIPI
- Associé SARL SINERGIC INFORMATIQUE.

Monsieur Cyril MESSIKA exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de Planet Immobilier
- Co-gérant de Syndic azur
- Gérant de la SCI DLC

Monsieur Eric NESSLER exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de SAS NICOLAS
- Président de la SAS NESS HOLDING
- Associé-Gérant de la SCI NESS1
- Associé-Gérant de la SCI NESS2
- Gérant de la SCI NESS 3

Monsieur Jean-Luc PETITPOISSON exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de l'Agence Strasbourg Immobilière
- Président de la SAS JLP CONSEIL

Monsieur Jean-Louis VESPERINI exerçant le mandat d'Administrateur eu sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de :
 - AXIUM
 - AXIUM CONSTANS
 - AXIUM MONCEAU
 - BELLAVITA
 - BELLAVITA MAISON ALFORT
 - BELLAVITA PARIS 7 EME
 - CBS IMMOBILIER
 - CDB GESTION
 - FONCIA AMYOT GILLET
 - FONCIA BELCOURT
 - FONCIA GOBELINS
 - FONCIA TURCKHEIM
 - FONCIA VAL D'ESSONNE
 - GERANCE DE PASSY
 - PROXIMMO AGENCE DE JUVISY
 - SAINT ASPAIS
 - SYNDIC +
 - GIEP - FONCIA MARNE LA VALLEE
 - ACM IMMOBILIER

III. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et des délégations de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

IV. CONVENTIONS INTERVENUES, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux et l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant.

Rapport des commissaires aux comptes

GALIAN

Société coopérative à forme anonyme à capital variable
RCS: 662 028 471 R.C.S. Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société GALIAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour le rapport sur les comptes annuels du code des assurances.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC BURETTE
Pierre DE LATUDE Associé	Alain BURETTE Associé

RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société GALIAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Galian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du code des assurances.

Responsabilités de la direction
et des personnes constituant
le gouvernement d'entreprise
relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires
aux comptes relatives à l'audit des
comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes

ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

MAZARS Pierre DE LATUDE Associé	SEC BURETTE Alain BURETTE Associé
--	--

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2023

A l’assemblée générale de la société Galian,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R.225-31 du code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R.225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l’approbation de l’assemblée générale

CONVENTIONS AUTORISÉES ET CONCLUES AU COURS DE L’EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l’article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l’exercice écoulé qui ont fait l’objet de l’autorisation préalable de votre Conseil d’administration.

Convention de refacturation intragroupe

Nature et objet: La convention a été autorisée par le Conseil d’administration de votre société en date du 13 décembre 2023. La convention a pour objet de formaliser les différents services rendus par les Prestataires aux Bénéficiaires ainsi que les modalités d’évaluation de facturation et de paiement de ces services. Les parties se rendent

mutuellement des prestations de services dites « de support » des fonctions opérationnelles. Les parties sont également membres d’un groupe TVA au sens des dispositions de l’article 256 C du CGI, dont la société Galian Assurances est le représentant. La Société Galian Assurances assure les prestations de services listées ci-dessous pour son propre compte et celui des autres bénéficiaires dont les prestations sont les suivantes:

- Prestations en matière de management;
- Assistance administrative comptable et financière;
- Assistance juridique et conformité;
- Assistance dans le domaine des ressources humaines;
- Prestations d’audit interne;
- Prestations en matière d’actuariat (analyse portefeuille, tarification et surveillance du risque, qualité de la donnée);
- Prestations attachées à la direction des risques (contrôle permanent).

La Société Galian Courtage assure les prestations de services listées ci-dessous pour son propre compte et celui des autres bénéficiaires dont les prestations sont les suivantes:

- Assistance en matière informatique (développement et suivi des outils, maintenance, suivi des projets, gestion et maintenance du parc informatique, gestion de l’architecture)
- Assistance en matière de marketing et de communication (actions commerciales, animation du réseau, campagne de communication)

Les administrateurs concernés sont les suivants:

- Président du CA : Gérard COL
- AGENCE STRASBOURG IMMOBILIERE (représentant permanent: Jean-Luc PETITPOISSON)
- CABINET DEVAUX SARL (représentant permanent: Hugues DEVAUX)
- CABINET LACABE (représentant permanent: André LACABE)
- CHARLES DANIEL IMMOBILIER (représentant permanent: Charles DANIEL)
- CITYA HOREAU COUFFON (représentant permanent: Stéphane GLUCKSMANN)
- DEVICTOR IMMOBILIER (représentant permanent: François-Xavier GUIIS)
- FONCIA AMYOT GILLET (représentant permanent: Jean-Louis VESPERINI)
- IMMOBROS (représentant permanent: Marion BOLLAERT)
- PLANET IMMOBILIER (représentant permanent: Cyril MESSIKA)

- PROXIMMO (représentant permanent: Bruno HOUSSIN)
- SAS NICOLAS (représentant permanent: Eric NESSLER)

Les sociétés concernées sont les suivantes:

Les sociétés concernées sont Galian, Galian courtage et Galian Assurance.

Modalités:

Au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian Assurances a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

- Galian Courtage: 9.407.329,21 €
- Galian: 22.941,57 €

Au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian Courtage a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

- Galian Assurances: 2.433.775,87 €
- Galian: 1.878,15 €

Au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, la société Galian a émis les factures de prestations à destination des bénéficiaires:

- Galian Assurances: 129.832,25 €
- Galian Courtage: 486.885,51 €

Conventions déjà approuvées par l’assemblée générale

CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D’EXERCICES ANTÉRIEURS

Conventions dont l’exécution s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé

En application de l’article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l’assemblée générale au cours d’exercices antérieurs, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Convention d’intégration ayant pour objet la répartition de la charge d’impôt sur les sociétés entre les sociétés du groupe.

Nature et objet: La convention a été autorisée par le Conseil d’administration de votre société en date du 18 décembre 2014.

- La convention a pour objet:
- de répartir entre les sociétés du Groupe l’impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l’ensemble;
 - d’affecter, le cas échéant, l’économie d’impôt pouvant résulter de l’intégration;
 - de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe;
 - d’arrêter le principe d’un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s’avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.
- L’objectif de cette convention est de faire en sorte qu’en

cas de déficit d’une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l’économie d’impôt procurée au niveau de l’impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d’en faire bénéficier la maison mère GALIAN. Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l’économie d’impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d’absorption des impôts différés). Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l’ancienne convention.

Les administrateurs concernés sont les suivants:

- Monsieur Gérard COL
- Monsieur André LACABE
- Madame Marion BOLLAERT
- Monsieur Charles DANIEL
- Monsieur Hugues DEVAUX
- Monsieur François-Xavier GUIIS
- Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
- Monsieur Bruno HOUSSIN
- Monsieur Cyril MESSIKA
- Monsieur Éric NESSLER
- Monsieur Jean-Luc PETITPOISSON
- Monsieur Jean-Louis VESPERINI

Les sociétés concernées sont les suivantes:

Toutes les sociétés du groupe sont concernées par la convention d’intégration fiscale.

Modalités:

Au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2023, la charge d’impôt de GALIAN intégrée dans l’impôt sur les sociétés du groupe est de 325 040€.

MAZARS	SEC BURETTE
Pierre DE LATUDE Associé	Alain BURETTE Associé



89, rue La Boétie – 75008 Paris

Tél : 0 806 800 888

www.galian.fr

GALIAN

Société anonyme au capital variable soumise au statut de la coopération – RCS PARIS 662 028 471 –
adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris.

GALIAN ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 103.125.910 euros – RCS Paris 423 703 032 – adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris –
Entreprise régie par le code des Assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(4 place Budapest CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09)

GALIAN COURTAGE

Société Anonyme au capital de 5.000.000 euros – RCS PARIS 444 493 456 – adresse du siège social : 89, rue La Boétie 75008 Paris –
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 826 (www.orias.fr)
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place Budapest CS 92459 – 75436 PARIS CEDEX 09)